

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER DU MARDI 11 AVRIL 2023

Salle Albert Schweitzer - Maison des Services - MUNSTER

*Sous la présidence de Monsieur Norbert SCHICKEL, Président*

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18heures30.

#### **Présents :**

##### BREITENBACH

Monique HANS, Maire – *arrivée au point 5.1.2.*

##### ESCHBACH-AU-VAL

Norbert SCHICKEL, Maire

##### GRIESBACH-AU-VAL

Angelo ROMANO, Maire

Jean-Jacques MOREL, Adjoint au Maire

##### GUNSBACH

André TINGEY, Maire

##### HOHROD

Francine DIERSTEIN-MULLER, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire

##### LUTTENBACH

Bernard REINHEIMER, Maire

Alfred WEICK, Adjoint au Maire

##### METZERAL

Denise BUHL, Maire, Vice-présidente du Conseil Régional Grand Est

Robert GEORGE, Conseiller Municipal

##### MITTLACH

Bernard ZINGLE, Maire

##### MUHLBACH-SUR-MUNSTER

Mady REBERT, Adjoint au Maire

##### MUNSTER

Pierre DISCHINGER, Maire

Monique MARTIN, Adjoint au Maire, Conseillère d'Alsace

Jean-François WOLLBRETT, Adjoint au Maire – *arrivé au point 5.1.2.*

Antoinette STRAUMANN, Adjoint au Maire

Marc WIOLAND, Adjoint au Maire

Carla BRUNETTI, Adjoint au Maire

Roland GIANTI, Adjoint au Maire

Jean-Daniel CHAPOT, Conseiller Municipal

SONDERNACH

Thierry BESSEY, Maire

SOULTZBACH-LES-BAINS

Claude MEYER, Adjoint au Maire

SOULTZEREN

Philippe BRESCHBUHL, Maire

STOSSWIHR

Daniel THOMEN, Maire

WASSERBOURG

Jean-François KABUCZ, Maire

Virginie LAVAL, Adjoint au Maire

WIHR-AU-VAL

Gabriel BURGARD, Maire

**Absents excusés et représentés :**

Charles FRITSCH, Adjoint au Maire de HOHROD

**Absents excusés et non représentés :**

Audrey LUTZ, Conseillère Municipale de MUNSTER

Daniel HAUDY, Adjoint au Maire de SONDERNACH

**Absents non excusés :**

./.

**Ont donné procuration :**

Jean-Martin MEYER, Adjoint au Maire de BREITENBACH, *procuration à Madame Monique HANS, Maire de BREITENBACH,*

Maurice HENRY, Adjoint au Maire de GUNSBACH, *procuration à Monsieur André TINGEY, Maire de GUNSBACH,*

Patrick ALTHUSSER, Maire de MUHLBACH-SUR-MUNSTER, *procuration à Madame Mady REBERT, Adjoint au Maire de MUHLBACH-SUR-MUNSTER,*

Jean ELLMINGER, Maire de SOULTZBACH-LES-BAINS, *procuration à Monsieur Claude MEYER, Adjoint au Maire de SOULTZBACH-LES-BAINS,*

Heidi DEYBACH, Adjoint au Maire de SOULTZEREN, *procuration à Monsieur Philippe BRESCHBUHL, Maire de SOULTZEREN,*

Patricia EBERSOHL, Conseillère Municipale de STOSSWIHR, *procuration à Monsieur Daniel THOMEN, Maire de STOSSWIHR,*

Geneviève TANNACHER, Adjoint au Maire de WIHR-AU-VAL, *procuration à Monsieur Gabriel BURGARD, Maire de WIHR-AU-VAL.*

**Invités (sans droit de vote) :**

Michèle SCHIRA, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire d'ESCHBACH-AU-VAL,

Francine DIERSTEIN-MULLER, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire de HOHROD,

Marie-Agnès SPENLE, Déléguée Suppléante, Adjoint au Maire de MITTLACH.

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL fait part des pouvoirs.

Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Pierre DISCHINGER pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

1. **Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 14 mars 2023**
2. **Communication des décisions des Bureaux du 28 mars et du 04 avril 2023**
3. **Communication des décisions d'achat du Président et des Vice-présidents**
4. **Communication des décisions du Président dans le cadre de sa délégation**
5. **Finances**
  - 5.1. Finances - Budgets
    - 5.1.1. Présentation des comptes de gestion et administratifs 2022 / Budgets Primitifs 2023 des budgets annexes et budget général de la CCVM
  - 5.2. Vote des taux de fiscalité 2023
  - 5.3. Vote de la TEOM 2023
  - 5.4. Redevance spéciale des professionnels au titre de 2023
  - 5.5. Etat annuel des indemnité des élus communautaires 2022
6. **Tourisme**
  - 6.1. MDF- Attribution des marchés de travaux pour la place festive
7. **Informations et Points divers**

*Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL, salue l'ensemble des personnes présentes, la presse et la radio, le public et le personnel.*

**POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2023**

Le procès-verbal, expédié à tous les délégués, est commenté par le Président.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance publique du 14 mars 2023 est adopté.

**POINT 2 – COMMUNICATION DES DECISIONS DES BUREAUX DU 28 MARS ET DU 04 AVRIL 2023**

**DECISION N° 016/2023 – FINANCES**  
**Attribution subventions associatives – vacances Hiver 2023**

En contrepartie de leur implication dans le programme des animations « Sportivallée » des vacances de février 2023, il y a lieu d'acter le versement des subventions aux associations citées dans le tableau ci-dessous.

Ces explications apportées,

*Vu les délibérations du 09/07/2020 et 14/02/2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,*

*Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

*Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

**LE BUREAU,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE :**

**D'ATTRIBUER** aux associations suivantes les subventions ci-dessous :

- ASLM Muhlbach section badminton 37,50 €
- Les Amis de la Nature section judo 25,00 €
- Karaté club Munster 50,00 €

**TOTAL 112,50 €**

**DE PRECISER** que les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2023.

**DE CHARGER** le Président ou la Vice-Présidente en charge du dossier de réaliser toutes formalités utiles.

### **DECISION N° 017/2023 – FINANCES**

#### **Attribution subventions associatives**

- A Livre Ouvert

Il est proposé d'attribuer une subvention de 800 € à l'association « A Livre ouvert » au titre du renouvellement des malles pédagogiques de découverte de la lecture qui sont utilisées par les écoles de la Vallée ainsi que pour l'organisation du deuxième Festival du Livre Jeunesse.

- Festival de Jazz

Après une première année de reprise en format restreint, le Jazz Festival de Munster souhaite proposer une nouvelle formule avec des concerts de qualité proposés durant le week-end de l'Ascension. Il est proposé d'attribuer une subvention de 3.000 € à l'association « Festival de Jazz de Munster » sur présentation du bilan de cette édition. Il est précisé que les camionnettes de la CCVM sont mises à disposition durant tout le festival pour véhiculer les artistes.

- Festival La Vallée des Contes

L'association Projets pour la Vallée nous sollicite pour une aide financière au titre du Festival La Vallée des Contes pour la période du 29 septembre au 15 octobre 2023. Le budget prévisionnel de la manifestation est de l'ordre de 27.860 euros. L'aide attendue est de 1.000 €. Il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande en versant 800 € en numéraire et en accordant la mise à disposition gracieuse de l'Espace Culturel Saint Grégoire les 28 et 29 septembre 2023, représentant une subvention en nature de l'ordre de 1.400 €.

- Festival Folk'n'Fusion

Après une première édition auréolée de succès, l'association Paroles Balafon souhaite réitérer le Festival Folk'n'Fusion qui se tiendra du 29 mai au 3 juin 2023. Le budget prévisionnel de la manifestation est de l'ordre de 8.550 euros. L'aide attendue est de 1.200 € Il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande en versant une aide de 800 €.

- Festival Cor des alpes au Col de la Schlucht

L'Association des Actifs du Col de la Schlucht organise en collaboration avec l'association Cors et Accords un festival de cors des Alpes le 9 juillet 2023 au Col de la Schlucht. Une douzaine de groupes de sonneurs animeront le col tout au long de la journée. Parmi eux, les Menschertaler Alphornblöser et l'Echo du Gaschney représenteront la Vallée de Munster. Il est proposé de verser à chacun de ces groupes une aide de 150 € pour financer leur déplacement.

- Société de Musique Ilienkopf

Dans le cadre du salon Japan Addict Z qui se tiendra au Zénith de Strasbourg les 3 et 4 juin 2023, la Société de Musique Ilienkopf a été retenue pour y faire un concert. Dans le cadre de la préparation de ce concert, la société souhaite se doter d'un équipement complet de sonorisation pour un montant de 9.100 euros. Il est proposé de verser une subvention d'équipement de 1.000 € pour les aider dans ce projet d'envergure.

- APP Wihr au val

L'amicale des pêcheurs de Wihr au Val se voit dans l'obligation de procéder au curage de son étang de pêche. Ces travaux représentent un coût de près de 15.000 euros, que la trésorerie de l'association ne peut pas supporter. Compte tenu de la mise à disposition de cet étang tous les ans pour les activités jeunesse de la CCVM en été, il est proposé de verser une subvention d'équipement de 1.000 euros.

- Coup d'Pouce

Conformément à la décision de Bureau du 7 décembre 2021, il était convenu de revoir annuellement le montant du soutien au fonctionnement apporté par la CCVM à la boutique Coup d'Pouce dans le cadre de la convention 2022-2024. Cette année, pour faire face à la hausse du coût des énergies, il est proposé de reconduire le montant de l'aide à 17.000 euros, comme l'année passée, afin de permettre à la structure d'équilibrer son budget.

Ces explications apportées,

*Vu les délibérations du 09/07/2020 et 14/02/2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,*

*Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

*Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

**LE BUREAU,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :**

**D'ACCORDER** les subventions aux associations ci-dessus.

**DE PRECISER** que les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2023.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

**DECISION N° 018/2023 – FINANCES/ENVIRONNEMENT**  
**Acquisition des levés topographiques auprès de la Ville de Munster**

La Communauté des Communes de la Vallée de Munster avait arrêté lors de sa séance du 19 novembre 2019 le principe du préfinancement de l'ensemble des levés topographiques des réseaux d'assainissement et d'eau. Ces levés topographiques constituent des aides à la décision pour le développement futur du territoire (schéma directeur d'eau potable, urbanisation). Lors de cette même séance, la CCVM a également défini les modalités de participation des communes membres à cet important travail, à savoir :

- Financement à 50/50 des levés topographiques eau (AEP et eaux pluviales) ;
- Financement des levés topographiques assainissement pris en charge à 100% par l'intercommunalité.

Les travaux de levés topographiques ont été réalisés et financés par la CCVM pour toutes les communes membres sauf pour Munster qui avait déjà commandés ces travaux et leur réalisation s'est étalée sur 2019 et 2020. Dans un souci d'équité, il avait été convenu que la Ville de Munster bénéficierait du même traitement.

Aussi, au vu des frais engagés par la Ville de Munster, il convient d'acter que la CCVM procède à :

- L'acquisition des levés topographiques assainissement pour un montant de 24 836.06 € HT
- L'acquisition des levés topographiques eau pour un montant de 9 906 € HT.

En 2024, la CCVM sollicitera la Ville de Munster pour sa participation au titre des levés topographiques eau.

Ces explications apportées,

*Vu les délibérations du 09/07/2020 et 14/02/2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,*

*Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

*Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

**LE BUREAU,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE :**

**D'ACQUERIR** auprès de la ville de Munster les levés topographiques des réseaux d'assainissement et d'eau, à savoir :

- Levés topographiques du réseau d'assainissement : 24 836,06 € HT
- Levés topographiques des réseaux d'eau (pluviale et potable) : 9 906 € HT

**DE PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général de la CCVM 2023.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

**DECISION N° 019/2023 – FINANCES/ENVIRONNEMENT**  
**Subvention des communes au titre des levés topographiques eau**

Lors de la séance de bureau du 24 janvier 2023, il avait été communiqué le montant attendu de la part des communes au titre de leur quote-part aux frais de levés topographiques eau. Certaines communes n'étaient pas renseignées, après obtention des décomptes, le tableau des participations est mis à jour. La part de la commune de Munster sera appelé ultérieurement, la CCVM devant d'abord faire l'acquisition auprès d'elle des levés initiaux.

Communes	AEP - Adduction € HT	AEP - Distribution € HT	Total AEP Add+Distri € HT	Fonds de concours AEP 50%	Eaux pluviales € HT	Fonds de concours EP 50%	Total AEP + EP € HT	Total fonds de concours AEP + E	Assainissement € HT	Total AEP + EP + Asst € HT
Breitenbach	6 552,45	10 700,95	17 253,40	8 626,70	3 930,50	1 965,25	21 183,90	10 591,95	7 744,48	28 928,38
Eschbach-au-Val	2 619,20	5 220,35	7 839,55	3 919,78	3 099,15	1 549,58	10 938,70	5 469,35	3 816,32	14 755,02
Griesbach-au-Val	2 720,75	6 393,90	9 114,65	4 557,33	3 373,85	1 686,93	12 488,50	6 244,25	8 242,72	20 731,22
Gunsbach	5 706,75	6 819,00	12 525,75	6 262,88	3 846,25	1 923,13	16 372,00	8 186,00	7 796,70	24 168,70
Hohrod	4 200,80	2 691,10	6 891,90	3 445,95	3 766,15	1 883,08	10 658,05	5 329,03	6 723,22	17 381,27
Luttenbach	7 067,15	9 573,10	16 640,25	8 320,13	3 784,30	1 892,15	20 424,55	10 212,28	8 620,48	29 045,03
Metzeral	3 018,05	9 721,85	12 739,90	6 369,95	8 531,10	4 265,55	21 271,00	10 635,50	11 373,00	32 644,00
Mittlach	4 340,45	6 574,40	10 914,85	5 457,43	2 790,25	1 395,13	13 705,10	6 852,55	3 496,92	17 202,02
Muhlbach-sur-Munster	2 907,80	11 126,30	14 034,10	7 017,05	5 811,25	2 905,63	19 845,35	9 922,68	10 201,12	30 046,47
Munster	en attente	en attente			en attente				en attente	
Sondernach	6 128,10	9 535,40	15 663,50	7 831,75	3 312,95	1 656,48	18 976,45	9 488,23	2 652,24	21 628,69
Soultzbach-les-Bains	3 469,60	6 809,60	10 279,20	5 139,60	3 961,00	1 980,50	14 240,20	7 120,10	7 455,50	21 695,70
Soultzeren	5 653,15	15 802,40	21 455,55	10 727,78	4 873,25	2 436,63	26 328,80	13 164,40	6 094,04	32 422,84
Stosswihr	6 859,75	10 894,70	17 754,45	8 877,23	8 522,20	4 261,10	26 276,65	13 138,33	12 918,56	39 195,21
Wasserbourg	1 456,00	6 118,05	7 574,05	3 787,03	3 661,00	1 830,50	11 235,05	5 617,53	0,00	11 235,05
Wihr-au-Val	4 779,20	8 854,50	13 633,70	6 816,85	7 843,45	3 921,73	21 477,15	10 738,58	13 233,76	34 710,91
Gaschney	2 048,00	2 818,00	4 866,00	2 433,00	202,75	101,38	5 068,75	2 534,38	5 784,50	10 853,25
SIAEP	3 466,55	0,00	3 466,55	1 733,28	0,00	0,00	3 466,55	1 733,28	0,00	3 466,55
Syndicat de la haute vallée de la Fecht	250,00	0,00	250,00	125,00	0,00	0,00	250,00	125,00	0,00	250,00
CCVM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 046,48	5 046,48
<b>TOTAL</b>	<b>73 243,75</b>	<b>129 653,60</b>	<b>202 897,35</b>	<b>101 448,68</b>	<b>71 309,40</b>	<b>35 654,70</b>	<b>274 206,75</b>	<b>137 103,38</b>	<b>121 200,04</b>	<b>395 406,79</b>

Ces explications apportées,

*Vu les délibérations du 09/07/2020 et 14/02/2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,*

*Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

*Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

**LE BUREAU,**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**D'ARRETER** les montants des participations des communes pour l'exercice 2023 au titre des levés topographiques eau potable et eau pluviales pour un montant global de 137 103.38 €.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

**DECISION N° 020/2023 – FINANCE/TOURISME****Navette de Noël – Bilan 2022 et reconduction du dispositif sur la période 2023-2026**

Le dispositif des navettes de Noël, initié en 2010, remporte un succès confirmé chaque année. Ce moyen de déplacement collectif entre les marchés de Noël les plus importants du territoire est maintenant connu des visiteurs, et participe au désengorgement routier important de la période de l'Avent. En 2022, la Vallée de Munster a intégré le dispositif de la Navette de Noël avec un service Colmar-Turckheim-Gunsbach (Maison du Fromage) -Munster, les vendredis, samedis et dimanche du 25 novembre au 18 décembre.

Au total, sur l'ensemble des territoires de l'Alsace Essentielle, plus de 16000 tickets ont été délivrés sur la période (contre 13000 en 2019 dernière année de référence d'avant crise Covid). Les exposants du Marché de Noël et les commerçants de la Ville de Munster ont senti un nombre plus important de visiteurs dès qu'une navette arrivait. L'arrêt de la Maison du Fromage avait été proposé aux visiteurs en complément du Marché de Noël. Or ces derniers souhaitant visiter les marchés de Noël, peu d'entre eux sont descendus à cet arrêt.

Pour la CCVM, le reste à charge pour 2022 est de 13 200 € (pour mémoire, l'estimation était de l'ordre de 20 à 25 000 €), sachant que des subventions sont encore espérées (Région Grand Est et CEA).

Il est proposé de reconduire l'opération avec un marché pluriannuel 2023-2026 porté par Colmar Agglomération pour le compte des EPCI via une convention de groupement de commandes. Une Commission d'Appel d'Offres sera créée à Colmar Agglomération avec un élu de chaque EPCI parmi les membres de leur CAO.

L'arrêt à la Maison du Fromage ne serait pour l'instant pas reconduit mais reste néanmoins inscrit en option dans le groupement de commandes.

La répartition des frais proposés, si l'ensemble des partenaires reconduisent l'opération, est la suivante : La clé de répartition des charges est calculée sur la base de l'intégralité des dépenses, soit par EPCI :

	CCVK	CCPRR	CA	PAROVIC	CCVM	CCARB
Charges mutualisées	16,67%	16,67%	16,67%	16,67%	16,67%	16,67%
Service 1 : Colmar-Ribeauvillé-Riquewihr-Kaysersberg	40%	40%	20%			
Service 2a : Colmar-Eguisheim				100%		
Service 2b : Colmar-Eguisheim (semaine)				100%		
Service 3 : Colmar-Turckheim-Munster			48%		52%	
Service 4 : Colmar-Neuf-Brisach						100%

La clé de répartition des recettes de billetterie et des subventions, recettes de mécénat ou sponsoring par EPCI :

CCVK	CCPRR	CA	PAROVIC Service 2b (semaine)	PAROVIC Service 2a (week-end)	CCVM	CCARB
30%	30%	19%	100%	7%	7%	7%

Ces explications apportées,

Vu la convention de groupement de commandes pluriannuelle couvrant la période 2023-2026 jointe,

*Vu les délibérations du 09/07/2020 et 14/02/2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,*

*Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

*Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

**LE BUREAU,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :**

**D'ACTER** la participation de la CCVM au dispositif des Navettes de Noël pour 2023-2026.

**D'AUTORISER** Monsieur le président à signer la convention de groupement de commandes à intervenir avec les différentes intercommunalités composant Alsace Essentielle Grand Pays de Colmar.

**DE PRECISER** que l'enveloppe prévisionnelle annuelle est estimée entre 12 000 € et 30 000 €.

**DE DESIGNER** M. Bernard REINHEIMER comme représentant de la CCVM au sein de la CAO Navette de Noël de Colmar Agglomération.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

**DECISION N° 021/2023 – FINANCE/TOURISME**  
**Acompte de subvention pour l'année 2023 à l'OTVM**

La Communauté de Communes de la Vallée de Munster confie la mission de service public relatif définie à l'article L 133-3 du code du tourisme à savoir l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire, à l'association « Office de Tourisme de la Vallée de Munster » depuis de nombreuses années. Une convention pluriannuelle d'objectifs est en cours de rédaction pour la période 2023 à 2026 inclus qui déclinera les moyens alloués par l'intercommunalité au titre des volets suivants :

- Volet 1 : Mission de service public au titre de l'accueil et de l'information touristique et de la promotion du territoire avec des indicateurs qualitatifs et quantitatifs
- Volet 2 : Le projet associatif que la structure associative entend développer et mettre en œuvre
- Volet 3 : Les prestations de la CCVM confiées à l'OTVM (animateur numérique, notamment) qui donnent lieu à une facturation

Pour bâtir cette convention de financement d'objectifs pluriannuelle, il est nécessaire de procéder à une analyse des ressources financières propres de l'association et de disposer du résultat de clôture 2022. En effet, les comptes des années 2020 et 2021 de l'OTVM disponibles sont impactés par la crise sanitaire qui avait conduit à l'annulation de certaines manifestations et à des amplitudes d'ouverture plus faible et ne permettent donc pas d'analyser correctement les besoins et les ressources de l'association.

Pour autant, l'association doit faire face à des frais mensuels (salaire du personnel, frais fixes du bâtiment...), aussi il est proposé d'autoriser le versement d'une avance de subvention à hauteur de 150 000 € au titre de l'année 2023 en l'attente de l'élaboration de la convention pluriannuelle qui débutera dès que les comptes annuels 2022 de l'association seront disponibles. Cette somme représente environ 50% du montant annuel qui a été versé à l'OTVM ces précédentes années.

Ces explications apportées,

Les membres du CA de l'OTVM ne prennent pas part au vote : Pierre DISCHINGER, Norbert SCHICKEL, Denise BUHL, Bernard REINHEIMER, Daniel THOMEN, André TINGEY,

*Vu les délibérations du 09/07/2020 et 14/02/2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,*

*Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

*Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

**LE BUREAU,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :**

**D'ATTRIBUER** une avance de subvention de 150 000 € au titre de l'année 2023 au bénéfice de l'association Office de Tourisme de la Vallée de Munster. Cette avance de subvention sera versée de manière intégrale avant le 30 avril 2023.

**DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au budget général 2023 de la collectivité.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

**DECISION N° 022/2023 – FINANCE/TOURISME**  
**Subvention d'équipement pour un logiciel de billetterie OTVM**

L'office de tourisme souhaite moderniser son logiciel de réservation de meublés, de billetterie et de caisse. En effet, depuis quelques temps, l'office de tourisme développe des produits et activités et en assure la promotion, l'objet est de développer la vente en ligne des sorties mais aussi de moderniser la centrale de réservations. Son choix s'est tourné vers le logiciel édité par la société Ingénie. Le devis présenté s'établit à 7 800 € HT.

Ces explications apportées,

Les membres du CA de l'OTVM ne prennent pas part au vote : Pierre DISCHINGER, Norbert SCHICKEL, Denise BUHL, Bernard REINHEIMER, Daniel THOMEN, André TINGEY,

*Vu les délibérations du 09/07/2020 et 14/02/2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,*

*Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

*Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

**LE BUREAU,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :**

**D'AUTORISER** le versement d'une subvention d'équipement à l'Office de tourisme pour ce projet d'acquisition d'un logiciel à 6 240 €.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

**DECISION N° 023/2023 – MUTUALISATION**  
**Convention Groupement de commandes Electricité**

Il est proposé de constituer un groupement de commandes entre les communes de Gunsbach, Metzeral, Munster, Soultzeren, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et la CCVM en vue de la passation d'un accord cadre pour satisfaire aux besoins d'approvisionnement en électricité des membres. La durée de la convention est de 4 ans.

Les fonctions de coordonnateur sont exclusives de toute rémunération et sont assurées par la CCVM.

Les frais afférents à la mission d'assistance à maître d'ouvrage (13 600 € HT) seront supportés par les membres du groupement au prorata des consommations annuelles de référence 2022.

Les frais de publication (avis d'appel public à la concurrence, avis d'attribution) seront supportés par les membres du groupement : coût total en € TTC divisé par 6.

Un titre de recettes sera émis par la CCVM auprès du PNRBV pour récupérer les frais avancés dans le cadre de la procédure. Pour les communes membres, il est proposé de les déduire des attributions de compensation.

Le coordonnateur se fera uniquement rembourser les éventuels frais d'avocats non pris en charge par l'assurance protection juridique, en cas de contentieux lié à la passation du marché, et cela au prorata du montant du marché de chaque membre.

Conformément à l'article L 1414-3. II du CGCT, la CAO compétente pour l'attribution des marchés correspondants sera, le cas échéant celle du coordonnateur.

Ces explications apportées,

*Vu les délibérations du 09/07/2020 et 14/02/2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,*

*Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

*Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

**LE BUREAU,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :**

**D'APPROUVER** la constitution d'un groupement de commandes ayant pour objet la fourniture d'électricité entre les communes de Gunsbach, Metzeral, Munster, Soultzeren, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et la CCVM.

**D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention définissant les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DECISION N° 024/2023 – FINANCES**  
**Demandes de subvention**

• Do und Dert

Dans le cadre de ses activités en faveur de l'ouverture culturelle et de la solidarité, l'association Do und Dert, organise comme chaque année un festival le premier jeudi du mois de juillet au sein du Parc Hartmann. Lors de cet événement, tous les habitants de la Vallée sont conviés à participer à des ateliers, assister à un concert et goûter à diverses cuisines du monde. Pour saluer l'investissement de cette association dans différentes actions culturelles en collaboration avec la Médiathèque tout au long de l'année, il est proposé d'attribuer une subvention de 300 € pour le festival.

• Amicale du personnel de la CC Vallée de Munster

Pour assurer la cohésion des agents de la CCVM, l'amicale du personnel organise tout au long de l'année des sorties et participe également financièrement à des activités du personnel. En raison de l'évolution du nombre d'agents ces deux dernières années et afin de proposer de nouvelles activités plus attractives, l'amicale du personnel demande une subvention de 11.500 € pour l'année 2023.

Ces explications apportées,

*Vu les délibérations du 09/07/2020 et 14/02/2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,*

*Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

*Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

**LE BUREAU,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :**

**D'ACCORDER** les subventions aux associations ci-dessus.

**DE PRECISER** que les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2023.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

### **DECISION N° 025/2023 – FINANCES**

#### **Programme 2023 du Syndicat mixte d'aménagement de la montagne**

La CCVM est adhérente avec la CEA au sein du syndicat mixte d'aménagement des stations de Montagne de la Vallée de Munster. Pour rappel, l'objet de ce syndicat est la mise en valeur, été et hiver, du site d'intérêt départemental du Schnepfenried / 3 fours et des sites d'intérêt local du Tanet et du Gaschney.

Madame la Présidente du SM indique que les principaux investissements menés par le SM en 2022 étaient relatifs aux :

- Travaux de terrassement du tapis roulant au Schnepfenried
- Amélioration neige de culture au Schnepfenried
- Terrassements de pistes et parking au Schnepfenried
- Modernisation éclairage pistes et bâtiments au Schnepfenried
- Travaux d'aménagements au bâtiment d'accueil le Panoramic du Schnepfenried
- Rénovations téléskis au Tanet et Gaschney

Au titre du fonctionnement, le SM a engagé 1 184 000 € de frais et encaissé 1 297 000 €. Madame Martin indique à ce sujet qu'après une saison 2020/2021 marquée par la fermeture administrative en raison du Covid, les recettes liées aux redevances et aux taxes versées par les exploitants sont revenues à un niveau intéressant lors de la saison 2021/2022. Il s'agit d'ailleurs d'un montant record pour la station du Schnepfenried.

	<b>Rappel CA Saison 2021/2022</b>	<b>CA Saison 2022/2023 (estimations)</b>	<b>Montant de la redevance 2023</b>
Gaschney	17 367 €	10 000 €	0 €
Tanet	30 884 €	20 000 €	0 €
Schnepfenried	686 496 €	530 000 €	65 500 €
Trois Fours	24 959 €	16 000 €	16 000 €
Panoramic restaurant	565 191 €	400 000 €	24 000 €
Panoramic location	93 070 €	70 000 €	5 200 €
Taxe sur les RM	8 755 €		16 950 €
<b>Total des recettes d'exploitation</b>			<b>127 650 €</b>

Mme Martin rappelle que la SM a en charge d'assurer la sécurité sur les pistes et qu'à ce titre 15 personnes (6 ETP) sont recrutées sur la saison. Outre les redevances et loyers versés par les délégataires, la contribution de la CEA et de la CCVM sont nécessaires pour permettre l'équilibre du syndicat mixte. A l'occasion du DOB du syndicat mixte du 29 mars 2023, les orientations suivantes ont été présentées au titre des contributions :

	<b>2022</b>		<b>2023</b>	
	<b>CCVM</b>	<b>CeA</b>	<b>CCVM</b>	<b>CeA</b>
Contribution globale	138 270 €	139 978 €	163 075 €	163 075 €
Déneigement	10 000 €	11 420 €	10 500 €	10 500 €
Reversement Taxe sur les remontées mécaniques	22 042 €		17 550 €	
<b>TOTAL</b>	<b>170 312 €</b>	<b>151 398 €</b>	<b>191 125 €</b>	<b>173 575 €</b>

Il a été rappelé qu'en novembre 2023, le délégataire du Schnepfenried renégociera ses contrats de fourniture d'électricité si la hausse est importante, le montant de la redevance versé au SM s'en trouvera impacté ce qui pourrait avoir pour conséquence d'induire un financement plus important des collectivités.

Concernant les projets d'investissement, l'objectif principal de l'année 2023 est l'installation du tapis roulant de montagne et de premières activités ludiques associées au Schnepfenried. La diversification des activités touristiques en complément des opérations privées est aujourd'hui primordiale pour maintenir et accroître la viabilité des sites de montagne.

Deux objectifs principaux sont poursuivis par cette opération inscrite en 2022 :

- 1) créer et proposer des activités en stations de montagne été / hiver en s'adaptant aux éventuelles périodes sans neige en hiver.
- 2) Sécuriser les emplois des sociétés d'exploitation en diversifiant leurs activités.

Ce projet s'inscrit dans une réflexion plus globale concernant l'aménagement de zones spécifiques pour des différentes pratiques Espace ludique été / hiver et piste de ski thématisée, Valorisation du plan d'eau, Espace ski de compétition et modification du snowpark. Une étude est ainsi confiée à un cabinet spécialisé afin de faire évoluer au mieux ces différents espaces (montant estimatif 10 000 € HT).

Pour le prochain budget, différents investissements sont prévus au Schnepfenried :

- La création d'un local de stockage pour les activités ludiques liées au tapis (par extension du chalet du téléski débutant) 40 000 € HT
- La mise en place d'un bloc sanitaire sur le font de neige pour l'ensemble des activités du site 40 000 € HT
- Une enveloppe pour les études préalables au dossier UTN pour le projet hôtelier du Bellevue 10 000 € HT
- La poursuite de la modernisation de l'éclairage des pistes 15 000 € HT
- La modification des espaces du stockage froid du restaurant du Panoramic et diverses améliorations du bâtiment pour 60 000 € HT
- Afin de programmer un aménagement des parkings dans les prochaines années, une étude préalable paraît opportune 5 000 € HT
- Divers aménagements (pare neige, accès piéton, pièces téléskis, neige) 55 000 € HT

Au Tanet, une réflexion associant le PNRBV est en cours concernant les actions à mener sur le site les prochaines années (comprenant ou pas la Via Ferrata). Pour 2023, une enveloppe est prévue pour une première phase de cette opération globale et des travaux sur les installations (budget global 40 000 € HT).

Au Gaschney, pour lequel la priorité est la mise en vente de l'ancien hôtel, il s'agit de procéder à la modernisation de l'éclairage du parking et de prévoir une enveloppe relative à l'amélioration des quelques installations (budget global 30 000 € HT). Sur le site, différentes ventes immobilières sont également prévues, permettant de dégager des crédits pour de futurs investissements sur le site.

Enfin, il s'agira de renouveler une des motoneiges du syndicat mixte, l'engin affecté aux Trois Fours étant en bout de course. Le site nordique pourrait récupérer l'engin du Schnepfenried qui se retrouverait doté d'une nouvelle machine à hauteur de 25 000 € HT

**PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2023 DU SYNDICAT MIXTE  
DES STATIONS DE MONTAGNE DE LA VALLEE DE MUNSTER**

OPERATIONS	Montants subventionnables en € HT	Taux de financement CeA en %	Subvention CeA en €	Subvention CCVM en €	Subventions extérieures en €
------------	---	------------------------------------	------------------------	-------------------------	---------------------------------

<b>Schnepfenried</b>					
Tapis roulant (solde projet 2022)	50 000	0	0	50 000	
Local stockage tapis roulant	40 000	90	36 000	4 000	
Bloc sanitaire	40 000	90	36 000	4 000	
Etude (pistes, parkings, UTN)	25 000	90	22 500	2 500	
Eclairage pistes	15 000	90	13 500	1 500	
Aménagements bâtiment d'accueil (chambres froides, divers)	60 000	90	54 000	6 000	
Aménagements divers (téléskis, neige, accès)	55 000	90	49 500	5 500	
Engin service des pistes	25 000	90	22 500	2 500	
<b>Gaschney</b>					
Eclairage parking	10 000	30	3 000	7 000	
Divers téléskis et pare neige	20 000	20	4 000	16 000	
<b>Tanet</b>					
Divers téléskis et pare neige	30 000	20	6 000	24 000	
Etude signalétique Tanet et Gaschney	10 000	30	3 000	7 000	
<b>TOTAL en € HT</b>	<b>380 000</b>	<b>66</b>	<b>250 000</b>	<b>130 000</b>	

La CCVM valide donc sa participation à hauteur de 130 000 € au global pour les actions d'équipement 2023 portées par le syndicat montagne, cette participation vient en sus de la contribution de fonctionnement 2023 qui est arrêtée à 163 075 € et de sa participation aux frais de déneigement pour 10 500 €.

Ces explications apportées,

*Vu les délibérations du 09/07/2020 et 14/02/2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,*

*Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

*Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

**LE BUREAU,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :**

**D'ACTER** le financement par la CCVM des missions du syndicat mixte comme suit pour l'année 2023 :  
163 075 € au titre des frais de fonctionnement 2023  
10 500 € au titre des frais de déneigement 2023

130 000 € au global au titre des investissements 2023

10 000 € au titre des petits investissements courants 2023

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de financement à intervenir.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

### **DECISION N° 026/2023 – FINANCES**

#### **Convention de financement de la navette du Schnepfenried entre la CCVM et le SM Montagne**

Afin de favoriser l'accès des skieurs à la station du Schnepfenried et de fluidifier la circulation motorisée sur le site, le Syndicat a proposé la mise en place d'une navette dédiée, notamment durant les périodes de vacances scolaires de la zone B. Le Syndicat ne disposant pas de la compétence en matière de mobilité, la CCVM est le titulaire du marché public pour assurer cette mission de transport en saison hivernale. Il est nécessaire de préciser par voie conventionnelle les modalités de financement de ce service de mobilité touristique saisonnière entre les deux parties.

Ces explications apportées,

**VU** la délibération du conseil communautaire en date du 18 décembre 2019 relative au transport vers les équipements structurants de la vallée pour les scolaires – autorisation pour l'attribution du marché

**VU** la délibération n° 2021043 du comité du Syndicat mixte des Stations de Montagne de la Vallée de Munster / Hautes Vosges en date du 24 novembre 2021 relative à la reconduction de la Navette du Schnepf

**VU** le projet de convention relative à l'organisation de la navette du Schnepf joint

*Vu les délibérations du 09/07/2020 et 14/02/2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,*

*Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

*Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

**LE BUREAU,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :**

**D'APPROUVER** la convention relative au fonctionnement et au financement de la Navette du Schnepf.

**D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention, les éventuels avenants et tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

### **DECISION N° 027/2023 – FINANCES/CENTRE AQUATIQUE**

#### **Tarif promotionnel coaching**

A l'occasion de l'arrivée de l'animateur sportif au mois d'avril 2023, il est proposé de promouvoir certaines activités qu'il encadre. Ainsi, il est proposé pour la période du 03 avril au 05 mai 2023, d'accorder une réduction de 50% sur les tarifs suivants :

- Séance de coaching semi personnalisé (2 participants max) : reprise du sport de manière encadrée avec des séances sur mesure et accompagné par un coach sportif personnel / inscription sur créneau spécifique / durée d'une heure :
  - o 20€ la séance / participant – tarif réduit période du 03/04 au 05/05 au lieu de 40 €/ participant
- Coaching personnalisé : Accompagnement personnalisé et individuel d'une heure avec établissement d'un programme personnalisé à votre condition physique et à vos objectifs après établissement d'un bilan forme.
  - o 25 € la séance / participant – tarif réduit période du 03/04 au 05/05 au lieu de 50 €/ participant

Ces explications apportées,

*Vu les délibérations du 09/07/2020 et 14/02/2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,*

*Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

*Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

**LE BUREAU,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :**

**D'ACCEPTER** une remise commerciale de 50% sur les tarifs de coaching personnalisé et semi personnalisé à la séance pour la période du 03 avril au 5 mai 2023.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

**DECISION N° 028/2023 – ENVIRONNEMENT**  
**Piscine et chaufferie bois – optimisation et renouvellement**

Depuis sa création en 2001, La Piscine est alimentée pour son chauffage par 2 chaudières gaz de puissances respectives 890 KW. Ces dernières permettent également de chauffer l'eau, aussi bien en hiver pour la partie intérieure que l'été, pour la partie extérieure. En 2015, la chaufferie bois intercommunale a été mise en service, et permet d'alimenter en partie la Piscine, ainsi que son client, le Foyer du Parc. Lors de cette installation, il avait été décidé que les chaudières de la Piscine permettraient de subvenir à la production de la chaudière bois, en cas d'arrêt ou de panne.

Aujourd'hui, les chaudières montrent des signes de vieillesse, avec des interventions sur les corps de chauffe et le renouvellement de ces équipements est à programmer.

Aussi, une étude de faisabilité a été menée en 2022 par le bureau d'études NR Therm pour étudier les solutions d'optimisation des chaudières gaz et chaufferie bois ainsi que l'optimisation des circuits hydrauliques. Il en ressort les principes suivants :

- La mise en place d'une chaudière gaz à condensation d'une puissance de 369 KW dans la chaufferie intercommunale pour prendre le relais de la chaudière bois en cas d'arrêt ou de panne,
- La séparation des réseaux de chauffage entre la chaufferie intercommunale et la piscine, avec la mise en place d'un échangeur au sein de la chaufferie du centre nautique,
- Le remplacement du ballon tampon, pour améliorer l'hydraulique et le rendement de la chaudière bois,
- Pour la piscine, la mise en place d'une seule chaudière gaz à condensation d'une puissance de 1230 KW.

Ces travaux, au stade APD, sont estimés à 230 000 € H.T. hors frais annexes (maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle).

Ces travaux d'une durée de 3 semaines seraient programmés en fonction de la vidange de la piscine au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023, afin de limiter la gêne des usagers.

Ces explications apportées,

*Vu les délibérations du 09/07/2020 et 14/02/2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,*

*Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

*Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

**LE BUREAU,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :**

**DE VALIDER** l'avant-projet des travaux d'optimisation et de renouvellement des chaudières gaz de la Piscine et de la sauvegarde de la chaufferie bois.

**DE VALIDER** le montant estimatif des travaux chiffré à 230 000 € H.T.

**DE PRECISER** que les montants seront inscrits par décision modificative dans les budgets.

**DE SOLLICITER** toutes les aides financières liées à ce dossier.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à toutes démarches nécessaires liées à ce dossier.

### **POINT 3 – COMMUNICATION DES DECISIONS D'ACHAT DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**

Sur la base des compétences déléguées par le Conseil dans la délibération du 09 juillet 2020, l'exécutif intercommunal a procédé aux achats suivants :

#### *PERIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 MARS 2023 – Budget Général*

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX				
MATERIEL AMORTISSABLE	SARL ALSACE MICRO SERVICES	Acquisition ordinateur portable pour Télétravail	396	2 683,97 €
	UGAP	Février 2023 Acquisition caisson métallique pour agent CTG	415	243,73 €
FOURNITURES	THOMANN GMBH	Février 2023 Fournitures pour ECSG	409	135,18 €
	SUPER U	09 03 2023 Frais alimentation artistes spectacle Miran à ECSG	411	46,77 €
	AMAZON France SAS	Mars 2023 Fourniture administrative agent technique	416	10,86 €
	BUREAU ET SERVICE	Mars 2023 Fourniture papier	417	832,98 €
	BRASSERIE DE MUNSTER TAAL	Février 2023 Fourniture boissons pour réunions CCVM	418	110,30 €
	SUPER U	28 02 2023 Frais alimentation réunion de Bureau	424	72,00 €
	SCHOENHEITZ HENRI SARL	Novembre 2022 Fourniture de vin pour réunions CCVM	425	171,18 €
	LIBRAIRIE CARPE DIEM	Mars 2023 Fourniture de livres pour la médiathèque	427	1 606,75 €
	SUPER U	Animations Petites Vacances Février Boissons pour buvette et fourniture Médiathèque	430	39,67 €
	SUPER U	Alimentation expo l'Inutile	447	262,13 €
	MICHEL SARL	Février 2023 Fourniture huile de moteur	467	129,42 €
	RECA France	Février 2023 Fourniture diverses petites fournitures	468	1 327,23 €
	BC MATERIAUX	Fourniture de sapin de Noël pour les différents sites	469	458,50 €
	SCHMIDT GARAGE	Février 2023 Jeu de tapis pour véhicule Partner	470	55,68 €
	UGAP	Février 2023 Fournitures administratives	474	231,20 €
	ONF ENERGIE	Février 2023 Fourniture plaquettes bois	495	864,97 €
	SUPER U	Mars 2023 Frais alimentation Conseil Communautaire, CNI et réunion CTG	496	404,46 €
	SUPER U	03 03 2023 Frais alimentation et fourniture produits hygiène CCVM et ECSG	497	145,26 €
BRICO 9	Mars 2023 Petites fournitures CCVM, service Jeunesse, immeuble 34	498	212,20 €	
TREFLE VERT	Mars 2023 Fourniture balai à feuille, récupérateur d'eau pluviale	499	190,99 €	

	SUPER U	11 03 2023 Alimentation pour Vivement samedi à l'Espace Jeunes	502	38,13 €
PRESTATIONS DE SERVICES ET INTELLECTUELLES	EXPERTISES GALTIER	Honoraires expertise évaluation immobilière immeuble 34	363	3 499,20 €
	LEFRANC IMPRIMERIE	Impression 3000 flyers Musée Ambulance alpine	364	397,20 €
	CIE LA LUNE DANS LES PIEDS	20 12 2022 Frais de représentation spectacle Rue du Hasard à ECSG	365	6 081,02 €
	LA PISCINE	23 02 2023 Entrées pour animations Jeunesse	373	200,90 €
	CROISIERES MARSEILLE CALANQUES	Séjour Marseille 2023 Acompte	374	427,23 €
	DOLCE VITA	07 03 2023 Frais de repas articles spectacle Miran à ECSG	412	59,80 €
	SA VIALIFE	2023 Abonnement revues et périodiques	428	1 163,20 €
	THEATRE DE L'OURSE ROUSSE	25 02 2023 Frais de représentation spectacle Les petits moutons à la médiathèque	429	500,00 €
	GEP SLA	Animations Petites Vacances février 2023 Intervenants extérieurs	431	4 958,95 €
	PLANNING FAMILIAL	09 02 2023 Intervention soirée Parentalité	432	175,00 €
	SICA 68	Animations Petites Vacances février 2023 Intervention SICA Sportivallée	433	600,00 €
	ZAGALA Céline	Animations Petites Vacances février 2023 Intervention ZAGALA Sportivallée	434	60,00 €
	AISL	Animations Petites Vacances février 2023 Entrées Musée	435	60,00 €
	LA BRESSE	Animations Petites Vacances février 2023 Sortie flying Donut	436	272,00 €
	PATINOIRE DE COLMAR	Animations Petites Vacances février 2023 Entrées patinoire	437	117,00 €
	PUB SERVICES COMMUNICATIONS	Décembre 2022 Distribution bulletin	453	538,10 €
	CIE REVE GENERAL	10 03 2023 Frais de représentation spectacle Miran à ECSG	458	5 981,85 €
	DH MANAGEMENT	06 04 2023 Acompte Frais de représentation spectacle La Vie est Bègue à ECSG	459	2 093,27 €
	LA FABRIQUE DE THEATRE	21 02 2023 Frais de représentation spectacle La Gargarousse à ECSG	460	4 009,00 €
	LA TABLE DES MALKER	09 03 2023 Frais de repas artistes spectacle Miran à ECSG	461	195,25 €
	RESTAURANT LA SCHLITTE	08 03 2023 Frais de repas artistes spectacle Miran à ECSG	462	270,50 €
	ADELIA CONSEIL	2022 Etude diagnostic CTG nouveau CEJ	463	9 840,00 €
	LA POSTE	Février 2023 Frais d'affranchissement courriers hébergeurs pour visite MDF	465	234,63 €
	SERRURERIE LAEMMEL	Mars 2023 Changement serrure et cylindre portillon entrée centre de valorisation	482	300,00 €
	IMMOBILIERE LANDIS	Honoraires location logement rdc immeuble 34	492	560,00 €
	ASSOCIATION GREGO	Mars 2023 Annonce dans magazine Côté Vallée	493	696,00 €
SCHMIDT GARAGE	Mars 2023 Permutation pneus avant véhicule Partner	500	36,00 €	
SALON DE THE CHEZ VINCENT	21 03 2023 Frais de repas artistes spectacle Miran à ECSG	501	62,00 €	
SKIRAMA	Animations Petites Vacances Février Location pour ski alpin	503	312,00 €	
MAISON DISCHINGER	21 03 2023 Frais de repas Médiathèque	504	7,50 €	

DU 1<sup>er</sup> AU 31 MARS 2023 – Budget Centre Nautique Intercommunal

FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
-------------	-------	-----------	---------

<b>TRAVAUX</b>	SOVEC	Remaniement CFO CFA ACCUEIL	156	4 220,68 €
<b>MATERIEL AMORTISSABLE</b>				
<b>FOURNITURES</b>	ENTREPRISE PAPIER SARL	02 2023 Fourniture de bracelets temporaires	116	441,36 €
	SAS HDI DEVELOPPEMENT	02 2023 Fourniture de bracelets waterproof	117	4 141,20 €
	AMAZON France	02 2023 Fourniture vêtements de travail	134-135	57,31 €
	AD EQUIP	02 2023 Fourniture 20 palettes	141	1 608,00 €
	BC MATERIAUX	03 2023 Fourniture quincaillerie	142	13,21 €
	BRUNN	03 2023 Fourniture jeu de manchettes pour cuvette suspendue	143	73,19 €
	LE CORVAISIER	Fourniture pour électrovanne	144	768,00 €
	PUM	02 2023 Fourniture clapet anti retour et tuve PVC	145	31,75 €
	SERRURERIE LAEMMEL	Fourniture joint de porte	146	177,88 €
	NK DIFFUSION	2023 Fourniture vêtements de travail	147	186,72 €
	ANDREZ BRAJON/DUPONT EST SA	01 2023 Fournitures	158	1 839,62 €
	BRICO 9	02 2023 Fourniture divers matériel	159	427,41 €
	BRICO 9	03 2023 Fourniture matériel	160	123,51 €
	RECA France	03 2023 Fourniture scie à métaux	161	55,44 €
	RS COMPONENTS SAS	03 2023 Fourniture câble interrupteur	162	173,78 €
	SA ELECTIS	27 02 2023 Fourniture matériel électrique	163	212,05 €
	SUPER U	03 2023 Fourniture compresses stériles	164	8,72 €
	<b>PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES</b>	BOEHLER Benoît	02 2023 Animation salle de fitness	137
ZAGALA Céline		02 2023 Animation Cours de yoga et pilate	138	240,00 €
VAL LOC		22 02 2023 Location carotteuse électrique	148	81,04 €
NK DIFFUSION		Marquage logo sur vêtements de travail	149	252,00 €
EBRA MEDIAS ALSACE		12 03 2023 Publication annonce légale occupation temporaire Snack	165	108,00 €
JOURNAL DES SPECTACLES		03 2023 Annonce dans Journal des Spectacles	166	779,64 €

*DU 1<sup>er</sup> AU 31 MARS 2023 – Budget Maison du Fromage*

	<b>FOURNISSEUR</b>	<b>OBJET</b>	<b>N° MANDAT</b>	<b>MONTANT</b>
<b>MATERIEL AMORTISSABLE</b>	VISUNEXT	Système d'affichage dynamique	62	1 477,00 €
<b>TRAVAUX</b>	BEREST	Réaménagement parking	37-75	2 138,40 €
	EQUIP BAR	Remplacement compresseur sur table meuble	76	1 226,40 €
<b>FOURNITURES</b>	SARL LEHMANN	02 2023 Achat de fromages pour dégustation	55	1 097,79 €
	AMAZON France	02 2023 Fourniture kit de réparation vélo	56	24,99 €
	AMAZON France	02 2023 Fournitures	57	31,80 €

	SUPER U	02 2023 Alimentation et fournitures Musée	58	47,97 €
	LES EDITIONS DE L'UNIVERS	Encart publicitaire Le Petit Futé	59	600,00 €
	LIMA SERVICES	02 2023 Produits pour Nettoyage du Musée	63	240,00 €
	BERYS	02 2023 Fournitures Musée	64	2 851,45 €
	SCHIRA Fleurs	03 2023 Achat plante pour le Musée	65	57,00 €
	WEEZEVENT	02 2023 Fourniture tickets vente	66	372,00 €
	BOUTIQUE SAS MDF	11 2022 Achat Cubi Kirsch pour le Musée	67	762,48 €
	SCHOENHEITZ	01 2023 Fourniture vin pour Musée	68	518,40 €
	AMAZON France	02 2023 Fourniture de lampes pour le Musée	77-79	385,34 €
	BC MATERIAUX	11 2022 Achat sapins MDF	80	509,96 €
<b>PRESTATIONS DE SERVICES ET INTELLECTUELLES</b>	DIR DE L'INFORMATION LEGALE	Publication AAPC Marché Hoïstock	54	864,00 €
	LIMA SERVICES	02 2023 Nettoyage musée	63	2 750,40 €
	GUHRING TOITURES	Travaux complémentaires bardage et reprise charpente suite sinistre	81	9 974,80 €
	ROSE Fils	03 2023 Travaux de sanitaire et réparation toilettes femme suite sinistre	82	517,20 €
	ROSE Fils	03 2023 Contrôle étanchéité gaz et dépannage climatisation	83	732,00 €
	EXTER PROTEK	02 et 03 2023 Dératisation ponctuelle	86	319,20 €
	DIR DE L'INFORMATION LEGALE	Publication AAPC Travaux place festive avant MDF	90	864,00 €

*DU 1<sup>er</sup> AU 31 MARS 2023 – Budget Assainissement*

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
FOURNITURES				
PRESTATIONS DE SERVICES ET INTELLECTUELLES	TORREGROSSA	02 2023 Reprise réseau assainissement Gunsbach	30	3 234,00 €

*DU 1<sup>er</sup> AU 31 MARS 2023 – Budget Chaufferie Bois*

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
PRESTATIONS DE SERVICES ET INTELLECTUELLES	MENG	Réparation moteur chaudière	8	2 556,00 €

## **POINT 4 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

### **Attribution du marché de démontage et de mise en sécurité du HOISTOCK à la MDF**

Il est conclu avec la Société JOOS, sise 44-66 rue de Lattre de Tassigny 68140 MUNSTER, le marché de démontage et de mise en sécurité du HOISTOCK à la MDF. Le montant du marché s'élève à 2.683,20 €HT soit 3.219,84 €TTC.

## **POINT 5 – FINANCES**

### **5.1. FINANCES – BUDGETS : Comptes de gestion et administratifs 2022 / Budgets Primitifs 2023 des budgets annexes et budget général de la CCVM**

#### **5.1.1. Comptes de gestion et administratifs 2022 des budgets annexes et budget général de la CCVM**

*Point présenté par Daniel THOMEN*

#### **A – CA Budget annexe CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL**

Après deux années (2020 et 2021) perturbées par le COVID, le centre aquatique a pu fonctionner normalement en 2022. L'année 2022 est une année exceptionnelle en termes de fréquentation et de recettes commerciales. Pour rappel, la phase 1 des travaux d'amélioration de la Piscine s'est achevée à l'automne 2021 avec l'ouverture des nouveaux espaces remise en forme et détente. Les plannings des agents ont été travaillés pour offrir davantage de services et d'animations aux usagers (après midi récréatives les mercredis et samedis AM, formule anniversaire, leçons individuelles, animations aquabike...). Un accompagnement en salle de sport est organisé. Ces services et les nouveaux espaces proposés séduisent la clientèle et nous assurent une stabilité de nos recettes. En outre, les conditions estivales caniculaires ont amené une fréquentation très importante de la Piscine. Les recettes commerciales s'établissent à près de 910 000 €, soit un taux de couverture de 58% des dépenses globales et à un niveau supérieur des frais de personnel.

Au vu de ces très bons résultats, la subvention de fonctionnement versée par le budget général a été réduite à 467 420 € au lieu des 660 000 prévus. En outre, la contribution versée au titre de la mission d'enseignement de la natation versée au titre de 2021 était moindre compte tenu du fonctionnement perturbé et s'établissait à 75 000 € seulement au lieu des 130 000 € habituels.

Au global, les recettes de fonctionnement 2022 s'établissent à 1 564 962.27 €.

En section de fonctionnement, le budget centre aquatique 2022 enregistre 1 561 213.81 € de dépenses. L'essentiel des dépenses est concentré sur deux postes :

- Les frais de personnel (898 450.48 €)
- Les charges à caractère général (545 401.06 €) en sachant que la moitié des charges générales correspondent à la consommation électrique et au chauffage (275 000 €)

DEPENSES FONCTIONNEMENT CNI		Prévisions 2022 pr mémoire	réalisations 2022
Chapitre 011	Charges à caractère général	763 300,00 €	545 401,06 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	75 000,00 €	- €
Chapitre 023	virement à la section d'investissement	304 003,71 €	- €
Chapitre 012	Charges de personnel	907 000,00 €	898 450,48 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	16 000,00 €	15 340,91 €
Chapitre 66	Charges Financières	12 000,00 €	4 828,51 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	2 500,00 €	50,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	97 500,00 €	97 142,85 €
<b>DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 177 303,71 €</b>	<b>1 561 213,81 €</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT CNI		Prévisions 2022 pr mémoire	réalisations 2022
R002	Résultat de fonctionnement reporté	388 403,71 €	- €
Chapitre 70	Produits des services du domaine	1 045 000,00 €	1 016 780,60 €
Chapitre 74	Fctva sur fonctionnement	5 000,00 €	4 384,74 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	7 100,00 €	6 302,08 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	662 000,00 €	471 654,70 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	22 000,00 €	18 368,77 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	47 800,00 €	47 471,38 €
<b>RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 177 303,71 €</b>	<b>1 564 962,27 €</b>

La section d'investissement est arrêtée à 719 916.39 € de dépenses.

- 445 000 € sont consacrés au solde des travaux de la phase 1 relative aux espaces remise en forme et détente (DGD, révisions de prix)
- 115 000 € sont liés au remboursement de la dette (3 trimestres)

Le solde est constitué par les amortissements (47 500 €) et les investissements courants (49 000 €).

Les marchés de travaux liés à la phase 2 aqualudique attribués à l'été et le reconditionnement du filtre à sable extérieur sont inscrits en restes à réaliser à hauteur de 1 169 694,08 €.

Au niveau des recettes, elles s'établissent au global à 2 254 358.94 € dont 1 725 000 € lié au déblocage du prêt dans son intégralité pour financer les travaux phase 1 et 2, aux subventions d'investissement obtenus pour lesdits travaux et aux amortissements des biens. Là aussi, des restes à réaliser sont inscrits à hauteur de 1 041 899,00 € et sont liées essentiellement aux subventions acquises au titre de la phase 1 et 2.

DEPENSES INVESTISSEMENT CNI		Prévisions 2022 pr mémoire	réalisations 2022
D001	Déficit d'investissement reporté	1 398 103,80 €	
Chapitre 020	Dépenses imprévues	33 000,00 €	
Chapitre 16	Emprunts et Dettes	160 000,00 €	114 999,99 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	318 093,02 €	49 096,82 €
Chapitre 23	Travaux en cours	1 923 987,24 €	508 348,20 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	
Chapitre 040	Opérations d'ordre	47 800,00 €	47 471,38 €
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>3 940 984,06 €</b>	<b>719 916,39 €</b>

RECETTES INVESTISSEMENT CNI		Prévisions 2022 pr mémoire	réalisations 2022
Chapitre 021	Virement section fonctionnement	304 003,71 €	
Chapitre 10	Dotations	325 000,00 €	105 637,92 €
Chapitre 13	Subvention d'investissement	1 433 656,47 €	320 754,29 €
Chapitre 16	Emprunts	1 725 000,00 €	1 725 000,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	
Chapitre 23	Immobilisation en cours	5 823,88 €	5 823,88 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	97 500,00 €	97 142,85 €
Chapitre 024	Produits de cession d'immo		
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>3 940 984,06 €</b>	<b>2 254 358,94 €</b>

Il est précisé que le compte de gestion établi par les services de la DGFIP est identique.

Ces explications apportées,

Le Président s'étant absenté de la salle, sous la présidence du Vice-président en charges des Finances,  
M. Daniel THOMEN,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

**DE DONNER ACTE** au Président de la présentation du Compte Administratif 2022 pour le budget annexe CENTRE AQUATIQUE

**DE CONSTATER** pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**D'APPROUVER LE COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET CENTRE AQUATIQUE DE VOTER ET D'ARRETER** les résultats tels que présentés ci-dessous :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses 2022	1 561 213,81 €
Résultat reporté	388 403,74 €
Recettes 2022	1 564 962,27 €
<b>Résultat</b>	<b>392 152,20 €</b>
<b>Investissement</b>	
Dépenses 2022	719 916,39 €
Recettes 2022	2 254 358,94 €
Résultat reporté	- 1 398 103,80 €
<b>Résultat</b>	<b>136 338,75 €</b>
RAR D 2022	1 169 694,08 €
RAR R 2022	1 041 899,00 €
	8 543,67 €

Et, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultat,

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

**D'AFFECTER** le résultat de la manière suivante :

R002 – résultat de fonctionnement : 392 152.20 €

**B – CA 2022 Budget général de la CCVM**

La section de fonctionnement est arrêtée à 10 269 281.77 € en dépenses et à 11 121 743.55 € en recettes dégageant ainsi des recettes nettes de plus de 852 000 €.

Différents facteurs expliquent ce bon résultat :

- Une aide de l'Etat de 207 000 € au titre des équipements publics fermés en 2020 et 2021 dans le cadre de la crise covid (crèches, médiathèque mais surtout piscine)
- La perception de l'aide Contrat Enfance Jeunesse au titre des crèches de 275 000 € au titre des années 2020 et 2021 alors que le marché de prestations de service pour l'exploitation baissait au titre de 2022 de 250 000 €
- Des subventions de fonctionnement aux budgets annexes moindre de 260 000 € que programmées en raison de la bonne fréquentation de la MDF et du centre aquatique.

**Les principales dépenses de fonctionnement concernent :**

**Charges à caractère général : 3 323 623.93 € dont :**

- 1 700 000 € sont liés aux contrats de prestation de services dont 1 300 000 € pour les déchets + centre de valorisation, le solde est lié à la gestion des établissements de petite enfance
- 202 349.60 € au titre des prestataires intervenant dans les animations et représentations (jeunesse, Espace culturel, médiathèque, mardis folkloriques...)
- 266 705.49 € au titre des transports collectifs (transport scolaire, transport vers la Piscine et la médiathèque, transport à la demande)
- 382 352.89 € pour les traitements des déchets à l'usine d'incinération
- 126 154.23 € pour le remboursement des allocations vétérances et les frais d'entretien des PAV remboursés aux communes membres

**Les frais de personnel à 1 411 010.91 € :** Il est précisé à ce sujet que 360 000 € de frais de personnel font l'objet de refacturation auprès des budgets annexes, syndicat mixte ou communes (services archives).

**Le chapitre 014 – Atténuation de produits est établi à 2 573 009.66 €** dont près de 2 140 000 € sont liés aux attributions de compensation versées aux communes membres, 323 150 € sont liés au FNGIR, 75 385 € à la part communale et intercommunale du FPIC et 34 031 € sont liés au reversement de la taxe de séjour additionnelle.

**Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante s'établit à 1 348 306.27 € dont :**

- 271 060.77 € au titre de contribution SDIS
- 382 312.93 € dont 33 291 € au titre de la GEMAPI, le solde est lié aux frais de fonctionnement et d'investissement du syndicat mixte d'aménagement des stations de montagne
- 509 005.70 € pour les aides aux associations dont l'office de tourisme pour 335 000 €, l'école de musique 52 000 €, 32 000 € pour la ludothèque, 15 750 € pour la mutualisation liée à Alsace Essentielle, 17 000 € pour la boutique Coup de Pouce...

**Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles est arrêté à 996 865.51 €** dont 897 500 € au titre des subventions aux budgets annexes (piscine, fromagerie, maison du fromage) et 74 797 € au titre de la mission d'enseignement de la natation.

FONCTIONNEMENT DEPENSES BUDGET GENERAL		Pr mémoire Prévu 2022	Réalisé 2022
Chapitre 011	Charges à caractère général	3 966 000,00 €	3 323 623,93 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 500 800,00 €	1 411 010,91 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues de fonctionnement	597 000,00 €	- €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 364 200,00 €	1 348 306,27 €
Chapitre 66	Charges Financières	30 500,00 €	22 734,47 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 345 700,00 €	996 865,51 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	2 599 150,00 €	2 573 009,66 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	604 000,00 €	593 731,02 €
Chapitre 023	virement à la section d'investissement	1 308 013,00 €	0,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>13 315 363,00 €</b>	<b>10 269 281,77 €</b>

Concernant les recettes de fonctionnement, elles s'établissent à 11 121 743.55 € et proviennent des 2/3 de la fiscalité et de 21% des dotations et subventions. Les produits des services sont arrêtés à 1 032 504.47 € dont 149 000 € au titre de la redevance ordures commerciales, 230 445 € sont liés aux participations des parents pour les frais de garde dans les crèches et le service transport à la demande.

FONCTIONNEMENT RECETTES BUDGET GENERAL		Prévisions 2022	réalisé 2022
R002	Résultat de fonctionnement reporté	1 850 762,56 €	- €
Chapitre 013	Atténuation de charges	25 000,00 €	12 968,73 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	101 100,00 €	100 711,83 €
Chapitre 70	Produits des services	1 068 900,00 €	1 032 504,47 €
Chapitre 73	Impôts et Taxes	7 496 500,00 €	7 408 755,92 €
Chapitre 74	Dotations et subventions	2 637 000,00 €	2 370 675,79 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	94 500,00 €	75 658,08 €
Chapitre 76	Produits financiers (Rbst Intérêt prêt par CN)	0,00 €	0,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	41 600,44 €	120 468,73 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>13 315 363,00 €</b>	<b>11 121 743,55 €</b>

Au niveau de l'investissement, les dépenses se sont établies à 1 376 412.49 € et les recettes à 2 121 975.38 €. Compte tenu du résultat reporté négatif de 256 645.38 €, la section d'investissement se clôture à 488 917.41 €.

Les principales dépenses portent sur :

- Le remboursement du capital de la dette : 255 000 €
- Les subventions d'équipement aux budgets annexes (MDF, Piscine, Fromagerie) 237 000 €
- Les subventions aux personnes privées dans le cadre de l'amélioration de l'habitat 5 500 €
- Les levés topographiques eau et assainissement dans les communes membres : 217 635 €
- Les études à hauteur de 50 190.60 € qui concernent les études préalables à la mise en place de la collecte des biodéchets, à l'étude de faisabilité de l'extension du centre de valorisation et à l'AMO pour les levés topographiques.

Au chapitre 21, immobilisations corporelles, 326 125.10 € ont été dépensés et concernent principalement :

- Les travaux d'équipement des crèches à hauteur de 125 000 €
- La mission de MOE du nouvel office de tourisme pour 50 000 €

- Les travaux au titre des déchets et du centre de valorisation dont la vidéoprotection à hauteur de 47 000 €
- Les travaux de création de la régie à l'espace culturel pour 20 000 €
- La création du cheminement doux entre la MDF et le camping de Munster pour 33 000 €
- L'équipement mobilier et le fonds documentaire de la médiathèque pour 27 000 €.

DEPENSES INVESTISSEMENT		Prévus 2022	Réalisé 2022
D001	Déficit d'investissement reporté	256 645,38 €	0,00 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues d'investissement	50 000,00 €	0,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	101 100,00 €	100 711,83 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	91 200,00 €	91 200,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes	260 500,00 €	260 303,32 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	459 481,40 €	267 826,39 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	755 174,00 €	255 031,65 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 219 223,23 €	326 125,10 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	- €	- €
Chapitre 13	Subvention d'investissement	- €	- €
Chapitre 45	Opé pr compte tiers - tvx préalables levés topo	154 423,00 €	75 214,20 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>4 347 747,01 €</b>	<b>1 376 412,49 €</b>

**Au niveau des recettes d'investissement, elles s'établissent à 2 121 975,38 €** dont 900 000 € sont liés au déblocage total du prêt pour l'acquisition de la maison blanche du 34 au niveau du domaine de la MDF, le solde du prêt est axé vers le financement partiel des travaux du nouvel office de tourisme.

187 777,55 € proviennent du FCTVA et de l'affectation du résultat qui a été réalisée à hauteur de 155 000 €.

Des subventions d'investissement ont été encaissées sur l'exercice à hauteur de 161 504,31 € et concernent principalement le Fisac au titre de l'OCM pour 57 750 € et la subvention région de l'OCM pour 37 500 €, 18 300 € de soutien de l'agence de l'eau pour les levés topographiques et 20 000 € de la CAF pour les travaux dans les multi accueils.

Les amortissements de biens permettent d'alimenter la section d'investissement à hauteur de 593 731,02€

RECETTES INVESTISSEMENT		Prévu 2022	Réalisé 2022
R001	Recettes d'investissement reporté	1 308 013,00 €	
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	604 000,00 €	593 731,02 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	91 200,00 €	91 200,00 €
Chapitre 10	Dotations et fonds divers	383 001,61 €	187 777,55 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	801 160,40 €	161 504,31 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes	900 000,00 €	900 000,00 €
Chapitre 165	Dépôts et cautionnement	- €	- €
Chapitre 204	Subventions d'équipements	- €	- €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations (avance)	6 000,00 €	5 607,50 €
Chapitre 45	Opé pr compte tiers - trx préalables levés topo	254 372,00 €	182 155,00 €
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>4 347 747,01 €</b>	<b>2 121 975,38 €</b>

Il est précisé que le compte de gestion établi par les services de la DGFIP est identique.

*Monsieur Daniel THOMEN remercie le personnel administratif qui a planché longuement sur le sujet au cours des dernières semaines et qui l'ont accompagné lors de séances de travail.*

Ces explications apportées,

Le Président s'étant absenté de la salle, sous la présidence du Vice-président en charges des Finances, M. Daniel THOMEN,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

**DE DONNER ACTE** au Président de la présentation du Compte Administratif 2022 pour le budget général

**DE CONSTATER** pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**D'APPROUVER LE COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET GENERAL DE VOTER ET D'ARRETER** les résultats tels que présentés ci-dessous :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	10 269 281,77 €
recettes	11 121 743,55 €
Résultat reporté	1 850 762,56 €
résultat 2022	<b>2 703 224,34 €</b>
<b>Investissement</b>	
Dépenses	1 376 412,49 €
Recettes	2 121 975,38 €
Résultat reporté(déficit)	-256 645,38 €
résultat 2022	<b>488 917,51 €</b>
RAR D	600 990,22 €
RAR R	312 015,33 €
résultat corrigé	199 942,62 €

Et, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultat,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

**D'AFFECTER** le résultat de la manière suivante :

R002 – résultat de fonctionnement : 2 703 224.34 €

#### 5.1.2. **Budgets Primitifs 2023 des budgets annexes et budget générale de la CCVM**

*Point présenté par Daniel THOMEN*

#### **A – BP 2023 Budget annexe CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL**

Le budget centre aquatique 2023 prend en compte les orientations exposées lors du conseil communautaire du 14 mars 2023. En section de fonctionnement, il s'établit à 2 065 000 €.

Les charges de personnel s'établissent à 990 000 € en raison de la revalorisation du point d'indice de la FPT, du glissement vieillesse technicité mais aussi de l'embauche d'un chargé de projet à compter d'avril 2023 pour l'animation de la salle de sport et la mise en place du label sport-santé.

Les charges à caractère général sont arrêtées à 750 000 €, étant précisé que le poste chauffage et électricité est augmenté de l'ordre de 70% pour s'établir à 465 000 €, les conséquences financières du bouclier mis en place par l'Etat étant difficiles à quantifier à ce stade. Un virement de 161 400 € et les amortissements de l'ordre 91 000 € viennent alimenter la section d'investissement.

DEPENSES FONCTIONNEMENT CNI		Prévisions 2022 pr mémoire	réalisations 2022	Prévisions 2023
Chapitre 011	Charges à caractère général	763 300,00 €	545 401,06 €	750 000,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	75 000,00 €	- €	35 256,97 €
Chapitre 023	virement à la section d'investissement	304 003,71 €	- €	161 400,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	907 000,00 €	898 450,48 €	990 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	16 000,00 €	15 340,91 €	22 000,00 €
Chapitre 66	Charges Financières	12 000,00 €	4 828,51 €	13 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	2 500,00 €	50,00 €	2 500,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	97 500,00 €	97 142,85 €	90 843,03 €
<b>DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 177 303,71 €</b>	<b>1 561 213,81 €</b>	<b>2 065 000,00 €</b>

Au niveau des recettes de fonctionnement, elles sont dictées par la prudence. Une vidange avec une fermeture de l'ordre de 3 à 5 semaines s'avèrera peut-être nécessaire pour réaliser les travaux d'optimisation de la chaufferie et la jonction du bâtiment aqualudique. En saison estivale, outre l'interrogation de la météo, la jauge sera peut-être abaissée pour prendre en considération l'espace réduit en raison des travaux. Aussi, les produits d'exploitation sont programmés à 850 025 € dont 660 000 € de recettes commerciales, le budget général indemniser la mission d'enseignement de la natation à hauteur prévisionnelle de 160 000 €.

Le résultat reporté 2022 est intégré à hauteur de 392 152.20 €. La subvention d'équilibre prévisionnelle est établie à 750 000 €.

RECETTES FONCTIONNEMENT CNI		Prévisions 2022 pr mémoire	réalisations 2022	Prévisions 2023
R002	Résultat de fonctionnement reporté	388 403,71 €	- €	392 152,20 €
Chapitre 70	Produits des services du domaine	1 045 000,00 €	1 016 780,60 €	850 025,00 €
Chapitre 74	Fctva sur fonctionnement	5 000,00 €	4 384,74 €	5 000,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	7 100,00 €	6 302,08 €	7 114,67 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	662 000,00 €	471 654,70 €	750 000,00 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	22 000,00 €	18 368,77 €	10 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	47 800,00 €	47 471,38 €	50 708,13 €
<b>RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 177 303,71 €</b>	<b>1 564 962,27 €</b>	<b>2 065 000,00 €</b>

#### Pour la section d'investissement.

A titre liminaire, il convient de rappeler que des restes à réaliser ont été constatés à hauteur de 1 169 694.08 € en dépenses qui correspondent essentiellement aux marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre attribués dans le cadre du projet aqualudique. En recettes, les restes à réaliser s'établissent à 1 041 899 € et sont liés au solde de subvention pour la phase 1 et aux subventions notifiées pour la phase 2.

En dépenses, il est inscrit les sommes nécessaires pour le financement des lots 7, 8 (jeux et process jeux) et l'avenant à venir sur le lot Gros œuvre pour donner suite aux modifications induites par le choix de

jeux plus massifs (500 000 €). Il est également programmé une enveloppe de 210 000 € liée aux reconditionnements des filtres à sable des bassins extérieurs et intérieurs et aux travaux de confortation. Le remboursement du capital de la dette à hauteur de 160 000 €, 50 708.13 € sont inscrits pour procéder à l'amortissement des subventions ainsi que 10 078.57 € au titre des dépenses imprévues.

Au niveau des recettes, il est programmé une subvention d'équipement du budget général à hauteur de 150 000 €. Une avance du budget général est programmée pour permettre l'équilibre du budget à hauteur de 180 000 € qui sera versée ou non en fonction de l'exécution budgétaire et de l'avancement des travaux. Une aide des fonds européens pour le projet aqualudique nous est également promise, à titre conservatoire, 50 000 € sont inscrits. Le FCTVA s'établit de manière prévisionnelle à 300 000 €.

DEPENSES INVESTISSEMENT CNI		prévisions 2023
D001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	10 078,57 €
Chapitre 16	Emprunts et Dettes	160 000,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	210 000,00 €
Chapitre 23	Travaux en cours	500 000,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	50 708,13 €
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>990 786,70 €</b>
RESTES A REALISER 2022		1 169 694,08 €
<b>DEPENSES TOTALES D INVESTISSEMENT</b>		<b>2 160 480,78 €</b>

RECETTES INVESTISSEMENT CNI		Prévisions 2023
R001	Résultat d'investissement reporté	136 338,75 €
Chapitre 021	Virement section fonctionnement	161 400,00 €
Chapitre 10	Dotations	300 000,00 €
Chapitre 13	Subvention d'investissement	200 000,00 €
Chapitre 16	Emprunts	
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €
Chapitre 23	Immobilisation en cours	
Chapitre 040	Opérations d'ordre	90 843,03 €
Chapitre 27	Avance du budget général	180 000,00 €
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 118 581,78 €</b>
RESTES A REALISER 2022		1 041 899,00 €
<b>RECETTES TOTALES D INVESTISSEMENT</b>		<b>2 160 480,78 €</b>

*Monsieur Philippe BRESCHBUHL s'interroge sur le montant de la subvention du Budget Général vers le Budget Annexe du Centre Aquatique Intercommunal. Il demande si sans cette subvention le budget serait déséquilibré. Monsieur le Président répond par l'affirmative ne précisant que le montant de cette subvention est à peu près le même chaque année, excepté en 2022 compte tenu de la très bonne fréquentation de l'établissement. Il souligne toutefois que le centre aquatique bénéficie d'un taux de couverture de 58 % en comparaison d'autres piscines publiques qui montrent généralement un taux de couverture de 30%. Il conclut qu'on n'arriverait pas à faire tourner la Piscine sans le soutien du Budget Général.*

Ces explications apportées,

*Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé le 14 mars 2023*

*Vu le résultat constaté au Compte administratif 2022 du budget annexe Centre aquatique et la délibération d'affectation des résultats,*

*Vu le projet de budget présenté en séance et les explications apportées,*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

**D'APPROUVER et DE VOTER** le budget primitif Centre aquatique 2023– nomenclature M14 – tel qu'il figure dans la maquette jointe.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

**B – BP 2023 Budget annexe CHAUFFERIE INTERCOMMUNALE BOIS**

Le budget chaufferie bois 2023 s'établit à 194 967.16 € en section de fonctionnement.

Pour rappel, les dépenses sont constituées par l'acquisition du combustible bois, la maintenance des équipements, l'amortissement des biens et un virement à la section d'investissement est nécessaire pour réaliser l'équilibre réel du budget.

Les recettes proviennent de la vente de chaleur auprès des deux clients que sont le foyer du Parc et le Centre aquatique, de l'excédent de fonctionnement reporté et de l'amortissement des subventions. Les recettes seront à ajuster en fonction de la programmation des travaux d'optimisation de la chaufferie qui permettront ou non de fournir de manière constante la chaleur aux clients.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
D002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	99 700,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	5 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	53 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	29 800,58 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00 €
Chapitre 66	Charges Financières	7 456,58 €
<b>DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>194 967,16 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
R002	Excédent de fonctionnement reporté	43 152,16 €
Chapitre 70	Vente de produits fabriqués	134 560,23 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	5,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	
Chapitre 042	Opérations d'ordre	17 249,77 €
<b>RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>194 967,16 €</b>

Le budget chaufferie bois 2023 s'établit à 101 192.58 € en section d'investissement

Au titre de la section d'investissement, les crédits sont prévus pour financer les travaux afférents à une mise en big bag directe des cendres pour faciliter la prise en charge et l'évacuation de ces déchets ainsi que la reprise du béton réfractaire du foyer. Les crédits relatifs à une étude d'optimisation sont également programmés (budget 9 500 € HT). En fonction des résultats et des préconisations, des travaux seront réalisés. Ces travaux, dont la consistance et l'ampleur ne sont pas connues à ce stade, seront inscrits par décision modificative s'il y a lieu en cours d'exercice, après recherche des différentes subventions potentielles.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
D001	Déficit d'investissement reporté	18 391,42 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	- €
Chapitre 16	Emprunt	31 600,14 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	9 500,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	24 451,25 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	17 249,77 €
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT		101 192,58 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT CHAUFFERIE		
1068	Affectation du résultat	18 392,00 €
Chapitre 021	Virement section de fonctionnement	53 000,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	29 800,58 €
RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT		101 192,58 €

Monsieur le Président précise que les opérations d'ordre consistent essentiellement dans les amortissements de l'équipement.

Monsieur Angelo ROMANO demande à quoi correspond la somme indiquée en emprunt. Monsieur Daniel THOMEN répond qu'il s'agit des crédits contractés lors de la construction de la chaufferie.

Ces explications apportées,

Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé le 14 mars 2023

Vu le résultat constaté au Compte administratif 2022 du budget annexe Chaufferie intercommunale Bois et la délibération d'affectation des résultats,

Vu le projet de budget présenté en séance et les explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

**D'APPROUVER et DE VOTER** le budget primitif Chaufferie Bois 2023– nomenclature M 4 – tel qu'il figure dans la maquette jointe.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

#### **C – BP 2023 Budget annexe MAISON DU FROMAGE**

##### **Au niveau du fonctionnement, la section est arrêtée à 885 285.33 €.**

Les dépenses de fonctionnement sont dans la continuité de l'exercice précédent avec la poursuite de l'exploitation du centre d'interprétation en régie directe. Toutefois, avec une ouverture en 7/7 en saison estivale et 6 jours sur 7 pendant les petites vacances, un renfort en personnel est prévu. Le chapitre 012 frais de personnel est estimé à 150 000 €

A l'instar des autres budgets, les frais de fluides et les fournitures sont revues à la hausse pour tenir compte du contexte inflationniste, aussi les charges à caractère général sont arrêtées à 287 500 €

Pour 2023, la boutique et le restaurant sont encore confiés à la sté Néoevent dans le cadre de la convention d'occupation temporaire en cours. L'exploitation de ces entités commerciales fera l'objet d'une mise en concurrence au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 afin qu'un nouveau contrat d'exploitation soit mis en place à partir de l'année 2024.

Ainsi, au niveau des recettes, outre les droits d'entrée au musée qui devraient être supérieurs à 2023 en raison des possibilités supplémentaires de visite et de la revalorisation des droits d'entrée pratiqués, le

budget encaisse également des redevances. Ces redevances, qui avaient été négociées au moment de la crise Covid, s'établissent à 36 000 €/ an pour la boutique et le restaurant. En sus, l'exploitant rembourse les charges locatives et de fluides qui s'établissent de manière prévisionnelle à 55 000 €.

Compte tenu des charges d'amortissement et du remboursement des prêts afférents à la construction, une subvention du budget général de l'ordre de 350 000 € est programmée, celle-ci sera ajustée en fonction de la fréquentation et des recettes liées aux droits d'entrée du musée.

DEPENSES FONCTIONNEMENT MAISON DU FROMAGE		
Chapitre 011	Charges à caractère général	287 500,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	150 000,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	10 275,33 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	11 510,00 €
Chapitre 66	Charges Financières	48 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	7 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	250 000,00 €
Chapitre 023	virement à la section d'investissement	121 000,00 €
DEPENSES FONCTIONNEMENT MAISON DU FROMAGE		885 285,33 €

RECETTES FONCTIONNEMENT MAISON DU FROMAGE		
R002	Excédent de fonctionnement reporté	148 930,94 €
Chapitre 70	Produits des services	189 334,39 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	36 010,00 €
Chapitre 76	Produits financiers	10,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	350 000,00 €
Chapitre 78	Reprises provision	
Chapitre 042	Opérations d'ordre	161 000,00 €
RECETTES FONCTIONNEMENT MDF		885 285,33 €

### **Au niveau de l'investissement : La section est arrêtée à 1 154 631.81 € (RAR compris)**

Les restes à réaliser s'établissent :

- En dépenses : 76 120.78 € et sont relatives à la mission de maîtrise d'œuvre Hoistock et parking, aux aménagements extérieurs (aires de jeux et panneau signalétique) ainsi que l'installation de sous compteurs électriques afin de mieux identifier les consommations des diverses entités que composent la MDF.
- En recettes : 101 750 € dont 50 100 € de subventions Etat pour les aménagements extérieurs, 24 600 € au titre de la région pour les travaux de mise en valeur des extérieurs et 27 050 € d'aide départementale pour le Hoistock.

### **Conformément au débat d'orientations budgétaires, sont inscrits les crédits pour financer :**

- Le réaménagement à l'entrée de la MDF afin de créer une place festive capable d'accueillir les manifestations estivales (mardis folkloriques, marché du terroir) mais aussi d'améliorer les conditions d'accueil des visiteurs (déplacement des places de stationnement handicapé, déplacement arceau vélo). La consultation pour les travaux est en cours, les marchés seront attribués lors du bureau du 4 avril 2023. De manière prévisionnelle, les subventions sont estimées à 100 000 € pour ce projet de 300 000 € en dépenses.
- Les travaux d'amélioration thermique du Hoistock sont également programmés en sachant que le lot de préparation (démontage, condamnation des arrivées électriques) est attribué à la sté JOOS pour un montant de 2 620 € HT. L'enveloppe globale prévisionnelle est de 330 000 € avec des soutiens des partenaires à hauteur de 190 000 €.
- Une enveloppe de 70 000 € est prévue pour les travaux courants et le renouvellement de la billetterie.
- Des frais d'études de 15 000 € sont programmés pour travailler sur la mise en place de photovoltaïque sur le site

DEPENSES INVESTISSEMENT MAISON DU FROMAGE		
D001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €
Chapitre 16	Emprunt	168 000,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (article 203)	18 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	731 511,03 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	161 000,00 €
DEPENSES INVESTISSEMENT MAISON DU FROMAGE		1 078 511,03 €
	Reste à réaliser 2022	76 120,78 €
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT		1 154 631,81 €

RECETTES INVESTISSEMENT MAISON DU FROMAGE		
R001	Excédent d'investissement reporté	168 741,81 €
1068	Affectation du résultat	0,00 €
Chapitre 13	Subvention équipement	513 140,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	250 000,00 €
Chapitre 21	Virement section fonctionnement	121 000,00 €
Chapitre 16	Emprunts	0,00 €
RECETTES INVESTISSEMENT		1 052 881,81 €
	Reste à réaliser 2022	101 750,00 €
RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT		1 154 631,81 €

Au niveau des recettes d'investissement, outre les recettes liées aux amortissements, au virement de la section de fonctionnement, et aux aides des partenaires extérieurs, une subvention d'équipement du budget général est programmée à hauteur de 280 000 €.

*Monsieur Philippe BRESCHBUHL demande si un seuil financier a été fixé pour la subvention du Budget Général, si on espère des jours meilleurs permettant d'atteindre l'équilibre sans cette subvention. Monsieur le Président répond que l'année 2022 nous permis de reprendre des couleurs et que les recettes du Musée ont permis de couvrir les salaires de nos agents. Il reste encore des emprunts à couvrir, notamment ceux liés au rachat du patrimoine. Le niveau budgétaire actuel va sans doute se maintenir encore quelques temps. Il ajoute que l'équipement s'est refait une image de lieu incontournable dans la Vallée et que l'année 2023 s'annonce bien au niveau touristique avec toutefois un contexte économique difficile.*

*Monsieur Philippe BRESCHBUHL annonce que certains habitants de la Vallée pensent qu'on a mis beaucoup d'argent dans cet équipement et demande ce qu'on doit leur répondre. Monsieur le Président souligne que la subvention du Budget Général est de l'ordre de 200 à 250 000 euros, ce qui est bien moins que pour la Piscine par exemple. Il rappelle que la Maison du Fromage est l'équipement représentatif de la Vallée. Certes le budget touristique global de la CCVM représente près d'1 million d'euros, mais il ne faut pas oublier que c'est près d'1/3 de l'activité économique de la Vallée.*

*Monsieur Jean-François WOLLBRETT évoque le fait que si nous n'avions pas repris cet établissement, au bout du compte, personne ne se serait battu. Monsieur le Président infirme ces propos en rappelant que la CCVM avait dû se battre à l'époque, ne serait-ce que pour le nom de l'établissement et que la Maison du Fromage trouve toute sa légitimité dans la Vallée où le célèbre fromage de Munster est né.*

Ces explications apportées,

*Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé le 14 mars 2023*

*Vu le résultat constaté au Compte administratif 2022 du budget annexe Maison du Fromage et la délibération d'affectation des résultats,*

*Vu le projet de budget présenté en séance et les explications apportées,*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

**D'APPROUVER et DE VOTER** le budget primitif Maison du Fromage 2023– nomenclature M 14 – tel qu'il figure dans la maquette jointe.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

**D – BP 2023 Budget annexe FROMAGERIE DE LA VALLEE**

La section de fonctionnement s'établit à 181 321,90 €

Le budget de la Fromagerie 2023 s'établit dans la continuité des exercices précédents. Il est rappelé que le budget Fromagerie supporte uniquement l'investissement immobilier qui est loué dans le cadre d'un bail commercial à la Laiterie de la Vallée de Munster qui y fabrique du fromage de munster et des bargkass essentiellement. Le montant du loyer versé par la laiterie est en augmentation à 3 000 € HT par mois au lieu de 2 000 € HT. Une nouvelle évolution du loyer est programmée sur 2024. Le montant de la subvention de fonctionnement est en nette diminution (10 000 € au lieu de 50 000 €) compte tenu des résultats reportés de 2022 et ne sera versé qu'en fonction des besoins en fin d'exercice budgétaire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
D002	Déficit de fonctionnement reporté	
Chapitre 011	Charges à caractère général	8 000,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	2 031,98 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	102 514,49 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	48 765,43 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00 €
Chapitre 66	charges financières	20 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		181 321,90 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
R002	Excédent de fonctionnement reporté	105 771,90 €
Chapitre 70	Produits des services	3 000,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	36 000,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	10 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	26 550,00 €
RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		181 321,90 €

La section d'investissement est arrêtée à 215 879,92 €.

Au titre de l'investissement, des crédits sont inscrits pour l'insertion paysagère de la chaudière gaz et des cuves à lait (bardage bois) étant précisé que le dépôt d'un permis de construire et d'une autorisation de travaux sont à réaliser au préalable. Des crédits sont également prévus pour procéder au démontage de la CTA qui ne sert que de manière partielle et pour certaines mises en conformité rendues nécessaires suite aux remarques de la commission de sécurité. Figurent en restes à réaliser 3 317 € au titre du permis de construire pour l'insertion paysagère des cuves à lait. Une subvention d'équipement prévisionnelle du budget général de l'ordre de 40 000 € est programmée qui sera versée en fonction de la réalisation des travaux d'équipement et uniquement si nécessaire

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
D001	Déficit d'inv reporté	24 171,78 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	3 000,00 €
Chapitre 16	Emprunt	48 963,12 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	109 878,02 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre (amortissement des s	26 550,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00 €
	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>212 562,92 €</b>
	Reste à réaliser 2022	3 317,00 €
	<b>DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>215 879,92 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
R001	Résultat reporté	0,00 €
1068	Affectation du résultat	27 500,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	48 765,43 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00 €
Chapitre 13	Subvention d'investissement	37 100,00 €
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	0,00 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnemen	102 514,49 €
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>215 879,92 €</b>

Ces explications apportées,

*Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé le 14 mars 2023*

*Vu le résultat constaté au Compte administratif 2022 du budget annexe Fromagerie et la délibération d'affectation des résultats,*

*Vu le projet de budget présenté en séance et les explications apportées,*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

**D'APPROUVER et DE VOTER** le budget primitif Fromagerie 2023– nomenclature M 14 – tel qu'il figure dans la maquette jointe.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

### **E – BP 2023 Budget annexe ZONE D'ACTIVITES BEL AIR**

Monsieur le Président rappelle qu'en conseil communautaire du 11 juillet 2022, il a été acté de spécialiser le 1<sup>er</sup> étage de la copropriété Bel Air pour l'accueil d'activités tertiaires et libérales. Cette spécialisation entraîne la classification en établissement recevant du public avec des contraintes particulières sur les issues de secours, les règles d'accessibilité, les résistances au feu... et l'enveloppe prévisionnelle des travaux avec les frais de maîtrise d'œuvre était évaluée à 400 000 € HT.

Il informe les membres qu'au cours des investigations techniques inhérentes, il a été constaté que la dalle entre le RDC et le 1<sup>er</sup> étage devra être traitée pour assurer une meilleure résistance au feu. Le chiffrage de ces travaux complémentaires est encore en cours mais il est certain que l'enveloppe prévisionnelle des travaux sera en évolution et que le prix de vente devra être revu. Il indique que les médecins ont été informés de la situation à l'occasion d'une réunion qui s'est tenue le 4 avril 2023, ils doivent confirmer leur intérêt pour s'installer au sein de Bel Air courant de ce mois.

Il est proposé, à ce stade, de voter le budget bel air sur la base du projet chiffré à 400 000 €, tout en informant le conseil communautaire qu'il sera amené à se positionner sur le nouveau coût du projet suite à la confirmation de la venue des médecins, qu'une consultation devra être menée pour recruter un maître d'œuvre dans les règles de la commande publique et qu'un nouveau prix de vente devra être convenu au regard des évolutions du projet. Des décisions modificatives seront apportées au budget ZA Bel Air pour prendre en compte les orientations qui seront décidées par le conseil communautaire dans ce dossier.

	Dépenses de fonctionnement	Prévu 2023
<b>D002</b>	<b>Déficit de fonctionnement reporté</b>	
<b>Chapitre 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>460 000,00 €</b>
605	Achats de matériel, équipements, autres	
605	Travaux aménagement avant vente	400 000,00 €
608	Charges locatives et de copropriété (2022+2023)	10 000,00 €
608	Taxes foncières et taxe d'aménagement	50 000,00 €
<b>Chapitre 023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>137 191,09 €</b>
<b>Chapitre 65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>10,00 €</b>
<b>Chapitre 042</b>	<b>Opérations d'ordre (annulation stock vente)</b>	<b>460 000,00 €</b>
<b>Chapitre 043</b>	<b>Opérations d'ordre (régularisation intégration taxe foncière 2022)</b>	
	<b>DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 057 201,09 €</b>

vu 2022	Recettes de fonctionnement	Prévu 2023
<b>R002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>37 191,09 €</b>
<b>Chapitre 70</b>	<b>Produits des services</b>	<b>460 000,00 €</b>
7015	SCI AM Fecht	130 000,00 €
	Infirmière	20 000,00 €
	LOT RDC Cechetti	25 000,00 €
	vente potentielle 2ème étage	42 000,00 €
	tertiaire solde	243 000,00 €
<b>Chapitre 75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>10,00 €</b>
<b>Chapitre 77</b>	<b>Produits exceptionnels divers (subvention ?)</b>	<b>100 000,00 €</b>
<b>Chapitre 042</b>	<b>Opérations d'ordre (variation stock 71 355) 2023</b>	<b>460 000,00 €</b>
	<b>RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 057 201,09 €</b>

Il est rappelé que le budget ZA est un budget de stock et que l'équilibre du budget est conditionné à la revente des lots au prix de revient.

	DEPENSES INVESTISSEMENT	Prévu 2023
<b>D001</b>	<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>265 242,86 €</b>
<b>Chapitre 040</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>460 000,00 €</b>
3555	Terrains aménagés 2023	460 000,00 €
	<b>DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT</b>	<b>725 242,86 €</b>

	RECETTES INVESTISSEMENT	Prévu 2023
<b>R001</b>	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Chapitre 010</b>	<b>Stocks</b>	<b>460 000,00 €</b>
3555	Terrains aménagés	460 000,00 €
<b>chapitre 16</b>	<b>Emprunt</b>	<b>128 051,77 €</b>
<b>Chapitre 021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>137 191,09 €</b>
	<b>RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT</b>	<b>725 242,86 €</b>

*Monsieur le Président propose d'adopter le budget tel que présenté, conformément à la délibération prise en septembre 2022 pour validation de l'APD. En fonction des discussions avec les partenaires, des modifications seront effectuées.*

Ces explications apportées,  
Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé le 14 mars 2023

*Vu le résultat constaté au Compte administratif 2022 du budget ZA et la délibération d'affectation des résultats,*

*Vu le projet de budget présenté en séance et les explications apportées,*

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

#### DECIDE :

**D'APPROUVER et DE VOTER** le budget primitif 2023 ZA BEL AIR– nomenclature M 14 – tel qu'il figure dans la maquette jointe.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

#### **F – BP 2023 Budget Général CCVM**

*En préambule, Monsieur le Président développe les grandes orientations pour le Budget Général de la CCVM pour 2023. La présentation du Budget annonce volontairement un niveau d'investissement soutenu comprenant deux projets phares. En premier lieu, la politique déchets avec l'extension des consignes de tri, les biodéchets et le centre de valorisation. Un million d'euros y seront consacrés en 2023 et ces projets seront poursuivis en 2024. Une progression modeste de taux sur les ordures ménagères est proposée et sera discutée ci-après. En deuxième lieu, la politique touristique avec la création du nouvel Office de Tourisme dont les marchés de travaux devraient être attribués avant la fin de l'année, nous amenant à inscrire dès cette année des crédits d'un million d'euros, même si les travaux dureront deux ans. Il y a de nombreux autres projets de montant moindre, non sans importance pour notre développement :*

- 300.000 euros pour l'étude sur les ressources en eau de la Vallée
- 150.000 euros de soutien au Budget Piscine dont l'investissement de la plaine aquiludique est en cours
- 25.000 euros pour le prolongement du cheminement doux entre la MDF et Gunsbach
- 70.000 euros de signalétique dans les ZAE
- 30.000 euros de renouvellement d'un minibus

*Ainsi que les aides aux budgets annexes dont les projets ont été présentés précédemment.*

*Cette dynamique de projets (qui donne du travail aux entreprises de la Vallée) ne pourrait se faire sans le soutien de l'Etat, de la Région et de la CeA que Monsieur le Président remercie vivement. Les emprunts nous aident également. La fiscalité est une autre grande source de revenus pour laquelle le projet de budget propose une faible augmentation de 0,9%.*

*En fonctionnement, nous faisons bien sûr face à l'augmentation des charges de fluides et l'augmentation de toutes les prestations de service auxquelles la CCVM a recours. Mais nous tenons à assurer le maintien du très bon niveau de service à la population dans tous les domaines de compétence de la CCVM : crèches, déchets, médiathèque, Espace culturel, tourisme, montagne, jeunesse, France Services... Dans beaucoup de domaines, les compétences s'ajoutent et se développent.*

*Les frais de personnel reflètent la montée en puissance de la CCVM dans ses compétences, avec de nombreux domaines où nous avons dû étoffer nos équipes, parfois temporairement. Cependant ceci doit être atténué par les refacturations faites aux budgets annexes et les aides reçues par des partenaires (Etat, CAF...).*

*Les recettes de fonctionnement proviennent à près de 60% de la fiscalité des ménages et des entreprises. L'Etat a fait évoluer sensiblement les bases pour compenser la forte inflation de 2022 qui a impacté toutes nos dépenses et charges courantes. L'effort fiscal demandé par la CCVM pour 2023 se limitera à +0,91% et ceci avec un niveau d'investissement soutenu, un maintien à très bon niveau de tous nos services à la population ainsi que le développement et la montée en puissance de nos compétences de service.*

*Face aux incertitudes, nous avons souhaité garder le cap pour une Vallée de Munster qui investit dans l'avenir et les entreprises, qui veut garder un très bon niveau de service aux populations en milieu montagnard et rural, qui plus que jamais en a besoin, et qui développe ses atouts et ses services.*

Pour mémoire, les **restes à réaliser en dépenses d'investissement** sont de **600 990,22 €** et sont afférents principalement aux actions et opérations suivantes :

RAR 2022 - DEPENSES		
2031	Etude de faisabilité extension déchetterie	11 500 €
2031	Etude mise en valeur microturbine MDF	9 300 €
204..	subvention baby escalade Muhlbach	5 000 €
204..	subvention barrière camping car munster	5 000 €
204..	Aire d'accueil des gens du voyage	60 000 €
204..	Subventions tiers lieu/ PIG/ refuge Schantz.	28 300 €
2051	Refonte site Internet	9 200 €
2051	Levés topographiques assainissement	87 200 €
2111	terrain	50 000 €
21318	travaux dans bâtiments CCVM	203 600 €
dont	MOE OTVM	142 200 €
dont	MOE 34 Rte de Gunsbach	26 800 €
dont	Travaux dans crèches	15 000 €
2152	reprise bretelle routière diafood ZA	31 800 €
2158	Conteneurs de tri dechets	70 000 €
2183	Ordinateurs espaces jeunes	5 100 €
2188	signalétique cheminement	12 500 €

**Les dépenses d'investissement sont estimées – avec la reprise des RAR à 4 369 557,40 € et sont ventilées selon les chapitres suivants :**

DEPENSES INVESTISSEMENT		Prévisions 2023
D001	Déficit d'investissement reporté	- €
Chapitre 020	Dépenses imprévues d'investissement	20 467,18 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	97 100,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	
Chapitre 16	Emprunts et dettes	261 000,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	440 000,00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	520 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 250 000,00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	180 000,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>3 768 567,18 €</b>
<b>Restes à réaliser Dépenses</b>		<b>600 990,22 €</b>
<b>Total Dépenses Investissement + RAR</b>		<b>4 369 557,40 €</b>

**Les opérations principales d'investissement 2023 sont liées aux déchets et au tourisme.**

**Déchets : 1 100 000 €** de dépenses liées à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du centre de valorisation (100 000€), aux équipements nécessaires pour la mise en place de la collecte des biodéchets et des conteneurs supplémentaires de collecte des emballages suite aux extensions de consignes de tri (1 000 000 €).

**En 2024, il conviendra de procéder à l'amortissement de ces biens qui viendront impacter de 70 à 80 000 € environ la section de fonctionnement en dépenses.**

Il convient également d'avoir à l'esprit que les travaux d'extension du centre de valorisation sont estimés à 1 000 000 € HT. A ce stade, les subventions possibles pour ce type de travaux sont limitées (20-30% au mieux)

La valorisation des bases permet à la TEOM de progresser mais les frais de fonctionnement du service sont en hausse également du fait des frais de transports, du personnel associé pour les collectes et l'exploitation du centre de valorisation et des frais du tri qui augmentent en raison d'un tri plus exigeant. Par ailleurs, il convient de garder à l'esprit que l'ensemble des marchés de collecte vont faire l'objet d'un renouvellement en 2023 et qu'il serait prudent d'envisager une évolution du coût de ces marchés fortement dépendant des coûts du carburant et des frais de personnel.

Il est rappelé qu'il avait été décidé en 2020 une baisse du niveau de la TEOM compte tenu des efforts importants qui ont été déployés dans la rationalisation des circuits de collecte et l'apport volontaire des emballages en lieu et place de la collecte en porte à porte. En commission finances du 28 mars 2023, il a été acté le principe de revenir au taux de TEOM en vigueur sur le territoire en 2019, soit 10.96%.

**Une somme de 1 000 000 € est programmée pour les travaux de création du nouvel office de tourisme** qui sera implanté en plein cœur de Munster et qui vient résorber une friche industrielle dans le cadre d'un projet global de reconversion. Cette somme permettra de financer les premiers marchés de travaux qui devraient être conclus au cours du 2eme semestre 2023. Des subventions sont espérées et inscrites en recettes à hauteur de 575 000 €

Le financement de ces travaux est possible en raison de l'investissement constitué via les reports mais aussi grâce à l'emprunt de 1 000 000 € qui avait été souscrit initialement pour le financement du foncier et du bâtiment 34 de la MDF (585 000 €) et la réhabilitation thermique dudit bâtiment. Dans le cadre du budget 2023, seuls sont inscrits les frais de MOE pour cette réhabilitation et le financement de ces travaux se posera l'an prochain.

Au chapitre 20, les crédits nécessaires sont inscrits pour le financement de l'étude sur la ressource en eau sur le territoire (300 000 €) en sachant qu'une aide de l'agence de l'eau à hauteur de 80% est inscrite en recettes d'investissement.

Des subventions d'équipement sont programmées à hauteur de 520 000 € dont 500 000 € pour les budgets annexes en vue d'assurer le financement des investissements supportés par eux (place festive MDF, équipements courants piscine, travaux de mise aux normes chaufferie, autofinancement aqualudique...). Une avance au budget centre aquatique est provisionnée à hauteur de 180 000 € qui sera versée en fonction de l'exécution budgétaire.

**Concernant les restes à réaliser en recettes d'investissement, ils sont établis à 312 015.55 € et concernent les actions suivantes :**

RAR Recettes	312 050,00 €
Op compte de tiers travaux préalables	3 700,00 €
Aide agence levés topo assainissement	61 900,00 €
Aide cheminement doux Munster/MDF	16 200,00 €
Aide vidéoprotection centre valorisation	6 050,00 €
Subvention plan numérique	8 000,00 €
equipements France services et jeunesse	8 300,00 €
Subvention communes levés eau	153 500,00 €
Aide CAF - travaux multi accueils	54 400,00 €

La section d'investissement recettes enregistre les mouvements suivants :

Tout d'abord, les recettes d'investissement reportées de 489 000 € sont inscrites ainsi que les recettes liées à l'amortissement des biens pour 697 000 €. Compte tenu des travaux inscrits en dépenses, des

recettes de FCTVA de l'ordre de 360 000 € sont attendues. Des subventions d'investissement pour 1 055 000 € sont attendues et proviennent du projet Office de tourisme (575 000 €), des aides de l'ADEME – Citéo pour le déploiement des équipements nécessaires à l'extension des consignes de tri et les biodéchets (250 000 €) et pour l'étude de ressources en eau (200 000 €).

RECETTES INVESTISSEMENT		Prévision 2023
R001	Recettes d'investissement reporté	488 917,51 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1 456 624,34 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	697 000,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	
Chapitre 10	Dotations et fonds divers	360 000,00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	1 055 000,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes	- €
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>4 057 541,85 €</b>
<b>Restes à réaliser Recettes</b>		<b>312 015,55 €</b>
<b>Total Recettes Investissement + RAR</b>		<b>4 369 557,40 €</b>

### Zoom sur le soutien aux communes dans le cadre du budget 2023 :

<b>Investissement</b>	<b>249 150 €</b>
Prêt fibre optique	120 000 €
Levés topographiques assainissement (amortissement)	60 600 €
Levés topographiques eau potable (reste à charge amortissement)	68 550 €

Dans le cadre du fonctionnement, la CCVM prend en intégralité en charge le financement du poste de chargé de mission Petite Ville de Demain et le poste de chargé de mission Coopération territoriale globale. Elle accorde également des soutiens au fonctionnement des périscolaires communaux (13 500 € par an) et finance les frais de transports des accueils de loisirs communaux (3 500 €). En outre, 12 000 € de reste à charge sont financés par la CCVM au titre de l'étude CTG, préalable au financement des structures petite enfance et périscolaire du territoire.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET GENERAL 2023**

**Au niveau de la section d'exploitation, elle est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 13 677 824,34 €**

Les dépenses sont conformes à celles exposées en débat d'orientations budgétaires.

**Le chapitre 011 s'établit à 3 610 000 € et prend en considération les facteurs suivants :**

- Frais de fluides et d'énergie qui, de manière prévisionnelle quadruple par rapport à 2021 pour s'établir aux alentours de 200 000 €

- Contrats de prestations de service (collecte des déchets et extension des consignes de tri, exploitation du centre de valorisation, exploitation des services petite enfance) pour 1 820 000 €

- 185 000 € pour les études : schéma de mobilité / habitat dans le cadre de l'ORT Petite Ville de Demain, inventaire des zones d'activités économiques et touristiques, optimisation de la CVAE (% des ressources supplémentaires obtenues), Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés déchets, marché de fournitures électricité et d'assurance... - 425 000 € pour les frais de traitement du SITDCE liés à l'incinération des déchets ménagers

- 110 000 € pour les frais de transports (fonctionnement du service de transport à la demande, transport vers les équipements culturels et sportifs des enfants de la vallée, navette du schneppenried, navette de Noël...)

- 185 000 € pour les frais d'honoraires et de cachets (personnel saisonnier du service jeunesse, spectacles de l'ECSG et de la médiathèque, le diagnostic des risques psychosociaux, l'animateur numérique mutualisé avec l'OTVM...)

**Les charges de personnel - 012 - s'établissent de manière prévisionnelle à 1 810 500 €** et prennent en considération les éléments suivants :

- le glissement vieillesse technicité et l'impact de l'augmentation du point d'indice sur une année complète avec une possibilité d'une éventuelle nouvelle revalorisation en 2023 compte tenu du contexte inflationniste
- les postes renforcés en cours d'année 2022 (commande publique RH/ coordination CTG/ personnel service technique, l'archiviste à temps complet) qui seront présents sur une année pleine
- les remplacements prévus en raison de personnels absents (maternité, maladie)
- les renforcements décidés ou à venir pour mieux faire face aux demandes de la population : animateur jeunesse ados, chargé de mission bilinguisme, accueil médiathèque à temps complet, renfort service tourisme et culture, ambassadeur du tri pour accompagner les nouveaux gestes tri....

Il convient de noter que les frais de personnel sont associés à des recettes de refacturation au titre des budgets annexes de la collectivité (235 000 €) mais également des communes (27 000 € à travers les AC) et du syndicat montagne (100 000 €). En outre certains postes sont financés partiellement par des partenaires (France services 30 000 €, conseiller numérique 15 000 €, Chargé de mission CTG 12 000 €) et nous seront remboursés partiellement pour les congés maladie/maternité.

**Les autres charges de gestion courante regroupées au sein du chapitre 65 sont évaluées à 1 545 700 €** et englobe les indemnités des élus, le contingent SDIS pour 330 000 €, le soutien à la politique montagne pour 300 000 € dans le cadre du syndicat d'aménagement des stations de montagne, les cotisations GEMAPI ainsi que les subventions aux associations. A ce titre, la convention pluriannuelle de fonctionnement de l'Office de tourisme est en cours de discussion avec les dirigeants de l'OTVM. Les besoins prévisionnels de financement sont en hausse significative + 150 000 € attendus par rapport à l'année 2022.

**Le chapitre 014 – Atténuation de produits est établi à 2 630 000 €** et prend en compte la finalisation du processus de révision des AC qui donnerait 2 130 000 € d'attributions de compensation à verser aux communes, 324 000 € de FNGIR, 80 000 € de FPIC (part communale et intercommunale) ainsi que 95 000 € de reversement au titre de Gemapi, de la taxe de séjour additionnelle à la CEA et de taxe remontées mécaniques au syndicat montagne.

**Les charges exceptionnelles – chapitre 67 sont prévues à hauteur de 1 336 000 €** et correspondent essentiellement au besoin de financement des budgets annexes et de la mission de service public d'enseignement de la natation.

Les amortissements de biens et le virement permettent d'alimenter la section d'investissement de 2 150 000 €. 567 000 € restent inscrits en dépenses imprévues.

FONCTIONNEMENT DEPENSES BUDGET GENERAL		Prévisions 2023
Chapitre 011	Charges à caractère général	3 610 000,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 810 500,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues de fonctionnement	567 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 545 700,00 €
Chapitre 66	Charges Financières	25 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 336 000,00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	2 630 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	697 000,00 €
Chapitre 023	virement à la section d'investissement	1 456 624,34 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>13 677 824,34 €</b>

**Au niveau des recettes de fonctionnement, elles prennent en compte les orientations décidées en commission finances / bureau du 28 mars ainsi que les notifications des soutiens (DGF, CVAE) et elles s'établissent comme suit :**

FONCTIONNEMENT RECETTES BUDGET GENERAL		Prévisions 2023
R002	Résultat de fonctionnement reporté	2 703 224,34 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	15 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	97 100,00 €
Chapitre 70	Produits des services	865 000,00 €
Chapitre 73	Impôts et Taxes	8 016 000,00 €
Chapitre 74	Dotations et subventions	1 921 500,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	52 500,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	7 500,00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>13 677 824,34 €</b>

**20% des recettes proviennent du résultat reporté qui a été arrêté à 2 703 000 €.**

**Les subventions et dotations s'établissent à 1 921 500 € représentant 14% des recettes**

Il est communiqué à titre d'information, l'évolution des dotations et compensations versées par l'Etat entre 2020 et 2023.

Fiscalité ménage et CFE	2020	2021	2022	notification 2023	Variation 2022/2023
Dotation de base	237 365 €	260 945 €	287 369 €	316 300 €	28 931 €
Dotation de compensation	612 900 €	600 829 €	587 649 €	584 250 €	-3 399 €
DCTRP	263 949 €	263 949 €	263 949 €	263 949 €	0 €
Fonds départemental Taxe prof	131 811 €	72 509 €	48 423 €	40 000 €	-8 423 €
Compensation CET	32 781 €	161 028 €	197 202 €	231 210 €	11 201 €
Compensation taxe foncière	106 792 €	19 431 €	22 807 €		
<b>Chapitre 74 -versement Etat</b>	<b>1 385 598 €</b>	<b>1 378 691 €</b>	<b>1 407 399 €</b>	<b>1 435 709 €</b>	<b>28 310 €</b>

Les subventions attendues sont liées à l'aide au titre de l'ouverture de la médiathèque (60 000 € - dernière année), le contrat d'objectifs CITEO et les valorisations matière (275 000 €), 80 000 € au titre de la CAF pour le fonctionnement du service jeunesse, le chargé de mission CTG, la ludothèque...

**Les produits des services – chapitre 70 – sont établis à 865 000 €** et prennent en considération les participations des parents pour les frais de garde en crèche et pour le service jeunesse, la redevance Ordures commerciales acquittées par les professionnels, les recettes liées au fonctionnement de l'espace culturel et de la médiathèque ainsi que les remboursements des frais de personnel par les budgets annexes et le syndicat mixte d'aménagement de la montagne.

**Le chapitre 75 – autres produits de gestion courante – 52 500 €** comprend essentiellement les loyers qui sont sollicités par la CCVM au titre de l'occupation des bâtiments intercommunaux (location du bâtiment 34, loyer de l'école de musique, loyer pour l'occupation du COSEC, pour les 2 crèches)

**59% des recettes de la section de fonctionnement est inscrit au chapitre 73 – Impôts et taxes et s'établit à près de 8 016 000 €**

Ces explications apportées,

*Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé le 14 mars 2023*

*Vu l'avis de la commission finances et du bureau en date du 28 mars 2023*

*Vu le résultat constaté au Compte administratif 2022 du budget général CCVM et la délibération d'affectation des résultats,*

*Vu le projet de budget présenté en séance et les explications apportées,*

*Vu les orientations d'augmentation de la fiscalité*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

**D'APPROUVER et DE VOTER** le budget primitif CCVM 2023– nomenclature M 14 – tel qu'il figure dans la maquette jointe.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

## 5.2. Vote des taux de fiscalité 2023

*Point présenté par Daniel THOMEN*

Monsieur le Président présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies*, 1639 A et 1530 *bis* du code général des impôts,

Après analyse des différents Budgets Primitifs 2023, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil, conformément à l'avis de la Commission des Finances et du bureau réunie le 28 mars 2023 de modifier le taux des taxes (TFB, TFNB, Taxe add Habitation) et de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la faire évoluer à hauteur de 0.91 %

*Monsieur Jean-François WOLLBRETT souligne qu'en matière de fiscalité la CCVM bénéficie de l'augmentation des bases dont auraient bénéficié les communes auparavant mais qui n'est pas répercutée sur lesdites communes via les attributions de compensation (AC). Il reconnaît que ce n'est pas une chose aisée que de redéfinir les bases de l'époque, mais il demande toutefois de faire évoluer les AC en fonction de l'inflation.*

*Monsieur le Président répond qu'à l'époque, l'intégration fiscale au niveau de la CCVM permettait de faire bénéficier d'une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) bonifiée. Le calcul a été fixé par l'Etat en 2011 ; évidemment le temps a changé depuis. Il souligne que refaire le travail aujourd'hui est*

*un vrai challenge et remettre à plat le système entraînerait des modifications pour toutes les communes : certaines vont y perdre et d'autres y gagner. Il ajoute que l'augmentation des bases n'a pas seulement bénéficié à la CCVM, mais également aux communes dans le cadre de la taxe foncière notamment. Enfin, il fait remarquer qu'entre 2011 et aujourd'hui, les services de la CCVM ont également évolué. Monsieur le Président indique qu'il reste ouvert à la discussion, mais si on ouvre le débat, il faudra retrouver des critères de répartition.*

*Monsieur Jean-François WOLLBRETT répond qu'il ne demande pas à détricoter tout le système. Il convient qu'il faut trouver un système simple. Selon lui, appliquer le taux d'inflation aux AC permettrait à toutes les communes de ne pas s'appauvrir.*

*Madame Denise BUHL rappelle que le travail avait été fait en 2016 entre services de la CCVM et de la Ville de Munster. A l'époque il avait été vu que les choses n'avaient pas grandement changé entre 2010 et 2016. Elle souligne que l'inflation sur les dix dernières années n'a pas été si importante que ça.*

*Monsieur Pierre DISCHINGER rebondit sur le fait qu'on soit une communauté de services. Il évoque le fait qu'un transfert des services communaux vers la Communauté pourrait être une autre solution pour sauver les communes. L'objet de tous doit être de rendre service à la population du mieux possible. Il s'interroge si c'est à la CCVM ou aux communes de le faire. Il propose que nous soyons plus focalisés sur des projets que sur des calculs.*

*Monsieur Bernard ZINGLE rétorque que bien sûr on pourrait refaire les calculs, mais selon lui c'est à l'Etat de remettre les choses en place.*

*Madame Denise BUHL fait remarquer que le seul but de l'Etat est d'amoindrir les collectivités. L'Etat est certes en train de réfléchir aux niveaux de subvention, mais pour mettre en route des projets, il faut déjà avoir des fonds pour financer le reste à charge.*

*Monsieur le Président ajoute que ce débat sur les ressources financières des collectivités a lieu dans toutes les intercommunalités, que ce soit du côté des AC ou des fonds de concours. On ne peut pas fonctionner seul, ni la CCVM, ni les communes. Il faut avancer ensemble.*

*Monsieur Angelo ROMANO demande comment on passe des montants de fiscalité 2022 à ceux de 2023. Monsieur le Président répond qu'il y a 7,1% d'augmentation due à l'augmentation des bases à laquelle s'ajoute 0,91% d'augmentation des taux.*

*Madame Virginie LAVAL fait remarquer que ce n'est pas négligeable pour les ménages. Monsieur le Président répond que c'est un des seuls leviers qui restent à la collectivité. Le montant supplémentaire demandé par la CCVM ne représente qu'un euro par habitant.*

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

**DE FIXER** les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

- 3.67 % pour la Taxe Foncière (Bâtie),
- 11.55 % pour la taxe habitation additionnelle
- 25.24 % pour la Taxe Foncière (Non Bâtie)
- 25.49 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises

**DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

### 5.3. Vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2023 - TEOM

*Point présenté par Jean-François KABUCZ*

Après analyse des différents besoins financiers liés au service déchets pour l'année 2022 et 2023 (équipement des foyers pour les extensions des consignes de tri, équipements nécessaires pour le déploiement de la collecte des biodéchets, étude et actions à venir pour la programme local de prévention

des déchets, étude sur l'extension du centre de valorisation et validation de l' APD, renchérissement du coût de la collecte des déchets...), la commission finances et le bureau réunis le 28 mars, a proposé de revenir au taux de TEOM pratiqué en 2019 sur le territoire, soit 10.96 % à compter de l'année 2023.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil, conformément à l'avis de la Commission des Finances de porter le taux de TEOM à 10.96% (2.24% d'évolution par rapport à 2022) :

	<b>Bases Prévisionnelles</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit</b>
TEOM 2023	17 174 714 €	10,96%	1 882 349 €

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

**D'APPROUVER** le taux de la TEOM pour l'année 2023 à 10.96%.

**DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

5.4. **Vote de la redevance spéciale des professionnels au titre de 2023**

*Point présenté par Jean-François KABUCZ*

Comme chaque année, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le montant de la redevance spéciale 2023 qui est acquittée par les professionnels. Dans la mesure où les bases fiscales ont évolué de 7.28 % et que la TEOM a été revalorisée de 2.24 %, il est proposé de moduler les tarifs 2023 de la redevance spéciale dont s'acquittent les professionnels comme suit :

	<b>tarif 2022</b>	<b>tarif 2023</b>
Part collecte (par ramassage)	0,999	1,095 €
Traitement (par litre)	0,004	0,004 €
Location conteneur 120 l	6,499	7,128 €
Location conteneur 240 l	8,172	8,963 €
Location conteneur 770 l	35,095	38,491 €
Part fixe	113,008	123,945 €

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

**DE VOTER** les tarifs de la redevance des professionnels 2023 comme exposé ci -dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le président à réaliser toutes formalités utiles.

5.5. **Etat annuel 2022 des indemnités des élus siégeant au niveau de la CCVM**

*Point présenté par Daniel THOMEN*

Dans une volonté de transparence, la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre. Ils doivent produire chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil. Cet état est présenté chaque année aux élus municipaux et communautaires avant l'examen du budget, donc avant le 15 avril.

## Annexe : Etat annuel des indemnités des élus intercommunaux - Année 2022

## Références :

- Article L. 5211-12-1 du CGCT
- Précisions de la DGCL du 20 novembre 2020

Nom et prénom du conseiller	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller communautaire			Indemnités perçues au titre de représentant de l'intercommunalité dans un syndicat ou pôle métropolitain			Indemnités perçues au titre de représentant de l'intercommunalité au sein d'une SEM ou d'une SPL		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)
BUHL Denise	9 797,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BURGARD Gabriel	9 797,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DISCHINGER Pierre	9 797,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
KABUCZ Jean-François	9 797,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MARTIN Monique	9 797,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
REINHEIMER Bernard	9 797,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SCHICKEL Norbert	23 151,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 415,12	0,00	0,00
THOMEN Daniel	9 797,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## Remarques :

- Le CGCT précise que l'état annuel doit être communiqué aux élus avant le vote du budget (soit le 15 avril maximum). En pratique, cet état annuel semble pouvoir être porté à connaissance des élus bien en amont, par exemple dans le cadre des débats d'orientation budgétaire. La rédaction du texte permet également de faire parvenir ce document aux élus à l'occasion de la transmission de la convocation au conseil communautaire ;
- Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus doivent être exprimés en euros et en brut ;
- Ce document ne relève pas des actes soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

**DE PRENDRE ACTE** de l'état annuel des indemnités des élus intercommunaux au titre de l'année 2022.

## **POINT 6 – TOURISME**

### 6.1. **Maison du Fromage – Attribution des marchés de travaux pour la place festive au niveau de la MDF**

*Point présenté par Mme Denise BUHL*

Monsieur le Président rappelle que la Maison du Fromage est un bâtiment devenu emblématique de la Vallée de Munster. Vitrine du savoir-faire du fromage de Munster et de nos traditions, il reprend un nouveau souffle dans son exploitation.

Dans ce cadre, il est apparu nécessaire d'engager une réflexion autour de l'aménagement des espaces extérieurs, dont les parkings, notamment afin de pouvoir y accueillir des manifestations extérieures avec du public telles que les mardis folkloriques, le marché des producteurs, festivités de Noël...

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à cette fin, au bureau d'études BEREST Rhin-Rhône, 71 rue du Prunier à Colmar, pour réaliser un chiffrage.

Par délibération du 20 décembre 2022, le Conseil communautaire a approuvé l'Avant-Projet, proposé par le bureau d'études, fixant à 280 000 €HT le coût des travaux.

Il est rappelé qu'un appel public à concurrence a été diffusé que la plateforme de l'association des maires du Haut-Rhin, sur le BOAMP et sur le site internet de la collectivité le 8 mars 2023.

Les entreprises avaient jusqu'au mercredi 29 mars pour déposer leur offre. 26 entreprises ont téléchargé le dossier et 16 offres ont été déposées dans les délais.

Après analyse des offres, il est proposé d'attribuer les différents lots comme suit :

N°	Intitulé du lot	Candidat retenu	Prix HT
1	Voirie	GIAMBERINI	169 509 €
2	Réseaux secs	ETPE	68 586 €
3	Espaces verts	ARKEDIA	27 719.69 €

Les montant total des lots qu'il est proposé d'attribuer ce jour s'élève à 265 814.69 € HT

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

**D'ATTRIBUER** les différents lots relatifs à l'aménagement de la place festive et du parking de la Maison du Fromage comme suit :

N°	Intitulé du lot	Candidat retenu	Prix HT
1	Voirie	GIAMBERINI	169 509 €
2	Réseaux secs	ETPE	68 586 €
3	Espaces verts	ARKEDIA	27 719.69 €

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

## **POINT 7 – INFORMATIONS ET POINTS DIVERS**

### **Création d'un comité de pilotage CTG : Appel à candidatures**

Suite à la signature de la CTG le 15 mars, il y a lieu, à présent, de réunir un Comité de Pilotage afin de définir et de valider les axes de travail stratégiques de la convention.

Le Comité de Pilotage se compose comme suit (selon la CAF et à titre indicatif) :

- Président de la CCVM + VP en charge de la jeunesse + DGS/DGA
- Membre du Conseil d'Administration CAF + Directeur CAF (ou son représentant)
- Chargé de Coopération CTG
- Chargée de Conseil et de Développement CAF + les travailleurs sociaux CAF
- Représentant(s) politiques des Communes de la CC (idéalement quelques membres du Bureau)

Sur la base de ces axes de travail, des Comités Techniques / Groupes de Travail vont pouvoir se réunir en vue de proposer des actions concrètes. Ces actions seront ensuite validées ou non par le Comité de Pilotage et, le cas échéant, programmées à court, moyen ou long terme.

Le Comité de Pilotage est une instance de cadrage et de suivi de la CTG ayant vocation à se réunir 2-3 fois par an maximum. Il est donc demandé aux élus souhaitant prendre part au comité de pilotage pour représenter leur commune de se signaler rapidement auprès de notre chargé de coopération CTG, Sébastien GOEURY.

**Musée de l'Ambulance Alpine - Bilan de l'année 2022***Point d'information présenté par Monique MARTIN*

Pour rappel, le musée de l'ambulance alpine de Mittlach accueille depuis 2015 des visiteurs, la création de ce musée a été possible grâce notamment au financement mobilisé dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale « Tourisme de Mémoire 14-18 ». Si la CCVM en lien avec la commune de Mittlach a réalisé l'opération immobilière et assure l'entretien du bâtiment, le fonctionnement de ce musée de l'Ambulance alpine repose sur l'engagement de bénévoles passionnés et motivés fédérés au sein de l'association les amis du musée de l'Ambulance alpine présidé par Monsieur JAEGLE Rémy.

L'année 2022 est une année tout à fait exceptionnelle en termes de recettes et surtout de fréquentation (+254 % par rapport à 2021) soit 1420 visites ! Les chiffres dépassent ceux d'avant la pandémie. **Il s'agit tout simplement de la meilleure année depuis l'ouverture de l'Ambulance Alpine en 2015 !**

70 % des visiteurs proviennent des deux départements alsaciens avec en tête le Haut-Rhin, 20 % des autres départements français. Les pourcentages restants correspondent aux étrangers limitrophes (Allemagne, Belgique, Pays-Bas...). À noter que les scolaires représentent 10 % des visiteurs.

Depuis 2022, l'ensemble des heures de travail est désormais comptabilisé, soit 824 h de bénévolat ! Ces heures se répartissent entre heures de permanence, visites guidées, présences sur des salons de tourisme, accueil d'Eductour de l'ADT et de l'OT (rencontres entre musées), nettoyage, travaux sur les vitrines et l'éclairage, l'inventaire, les réunions à l'extérieur, etc.

Grâce au partenariat avec l'ADT et le réseau « Alsace/Vosges Traces d'Histoire » qui regroupe 11 sites mémoriels dans l'est de la France, l'Ambulance bénéficie d'une belle visibilité. L'association de l'Ambulance alpine a notamment pu promouvoir le musée lors du Salon Mondial du Tourisme à Paris ! En 2022, une nouvelle vitrine, acquise grâce au soutien de la CCVM fait désormais office de boutique. Lors de la livraison de cette dernière le produit s'est révélé incomplet (socle manquant). Ceci a abouti à l'acquisition d'une deuxième vitrine à titre gracieux par l'entreprise fautive. Cette deuxième vitrine permet de découvrir notamment une tenue d'un ambulancier volontaire de la 3<sup>e</sup> American Field Service présente à Mittlach dès le 30 juin 1915 et celle d'un sous-officier de la 35<sup>e</sup> division d'infanterie US présente à Mittlach en 1917. Ces prêts proviennent des réserves du Musée mémorial du Linge. De nombreux nouveaux objets et pièces exceptionnelles sont également à découvrir sur place.

L'Ambulance alpine fera, le 23 juin prochain, également l'acquisition d'un très bel album de photos anciennes provenant d'amis de Françoise Paris qui viendra enrichir la collection.

**Précisions AMO STUDEN**

L'offre d'AMO de Studen a pour objectif d'aider et d'assister la CCVM pour les achats d'électricité pour les bâtiments, l'éclairage public et les feux de signalisation (3 lots).

Elle comprend 4 phases :

- Analyse initiale, définition des besoins
- Mise en place de l'accord cadre : élaboration du DCE, analyse des offres, mise au point du contrat d'accord cadre, formalités administratives
- Passation de tous les marchés subséquents : élaboration des documents de consultation, analyse des offres, mise au point des marchés subséquents
- Suivi et contrôle pendant la durée de l'accord cadre : contrôle des premières factures, aide et assistance dans les démarches à effectuer, veille réglementaire et tarifaire

La mission débutera au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023, jusqu'au 31/12/2027, pour un montant de 13 600 €. La précédente mission assurée par Studen avait débuté courant 2019 pour s'achever fin 2023, pour un montant de 17 900 €. À titre d'informations, il est donné la décomposition de la mission sur la base des consommations du précédent contrat. Compte tenu de la consommation des bâtiments, la CCVM supportera près de 50% des frais de cette AMO.

	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Total par commune
	>36 kVa	3-36 kVa	Eclairage public	
	Estimation consommation selon précédents BPU (2020 et 2022) en MWh			
Gunsbach	40	/	/	40
Metzeral	15,4	163,574	98,258	277,232
Munster	193,46	569,286	344,722	1107,468

Soultzeren	10,74	75,258	77,36	163,358
PNRBV	7,5	99,24	/	106,74
CCVM + MDF	1468,507	81,36	/	1549,867
Total par lot	1735,607	988,718	520,34	
Total		3244,665		

### **Info forum de l'emploi**

Jeudi 13 avril matin se tiendra le 10<sup>ème</sup> forum de l'emploi à la CCVM en lien avec Pôle Emploi. A titre d'informations, il est donné la liste des entreprises qui seront présentes et qui recherchent du personnel (15 entreprises seront présentes) : Super U, Foyer du Parc, Foyer Caroline, Hôpital Loewel, Pompes Funèbres Funecap'est, Néo Event, Hôtel Verte vallée, Flam's gourmande, Manpower pour Vallon, La Manne emploi+ M intérim pour Elag, Le relais des assistantes maternelles, Chalets de la Wormsa, Terrabois, Electricité Joos, Secrets de Miel + Cap emploi et la mission locale.

### **Prochaines réunions et évènements :**

Commission Culture – ECSG : mercredi 19 avril 2023 à 18h30

Réunion de bureau : Mardi 9 mai 2023 à 18h30 – Intervention territoire énergie d'Alsace

**Réunion de Conseil Communautaire supplémentaire : mardi 23 mai 2023 à 18h30 - AJOUT**

Réunion de Bureau : Mardi 6 juin 2023 à 18h30

**Réunion de Conseil Communautaire supplémentaire : mardi 20 juin 2023 à 18h30 - AJOUT**

Réunion de bureau : Mardi 27 juin 2023 à 18h30

Réunion de Conseil communautaire : Lundi 10 juillet 2023 à 18h30

Réunion de bureau : Mardi 12 septembre 2023 à 18h30

Réunion de conseil communautaire : Mardi 26 septembre 2023 à 18h30

Réunion de Bureau : Mardi 3 octobre 2023 à 18h30

Réunion de Conseil communautaire : Mardi 17 octobre 2023 à 18h30

Info – Congrès ANEM dans la Vallée de Munster du mercredi 19 au vendredi 21 octobre 2023

Réunion de Bureau : Mardi 7 novembre 2023 à 18h30

Réunion de Conseil Communautaire : Mardi 21 novembre 2023 à 18h30

Réunion de Bureau : Mardi 5 décembre 2023 à 18h30

Réunion de Conseil Communautaire : Mardi 19 décembre 2023 à 18h30

Remerciant ses collègues pour les votes et la confiance témoignée, le Président annonce que la prochaine réunion du conseil communautaire aura lieu le mardi 23 mai 2023.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 20.